

# CONCOURS ANNUELS, PRIX ET FONDATIONS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

## Sommaire

<b>Sciences</b>		<b>Lettres</b>		<b>Beaux-Arts</b>	
Introduction des candidatures	p. 3				
Subventions	p. 3				
Formulaire	p. 4				
<b>Concours annuels</b>		<b>Concours annuels</b>		<b>Concours annuels</b>	
Conditions générales	p. 6	Conditions générales	p. 28	Conditions générales	p. 49
Programmes	p. 7	Programmes	p. 28	Programmes	p. 50
<b>Prix et subventions</b>		<b>Prix et subventions</b>		<b>Prix et subventions</b>	
Conditions générales	p. 10	Conditions générales	p. 33	Conditions générales	p. 53
Objets et conditions particulières	p. 10	Objets et conditions particulières	p. 34	Objets et conditions particulières	p. 54
		<b>I. PRIX</b>	p. 34	<b>I. PRIX</b>	p. 54
Prix de l'Académie	p. 11	Prix de l'Académie	p. 34	Prix de l'Académie	p. 54
Médaille de l'Académie	p. 11	Médaille de l'Académie	p. 34	Médaille de l'Académie	p. 54
Prix Professeur Louis Baes	p. 11	Prix Claude Backvis	p. 34	Prix Ernest Acker	p. 54
Prix de la Belgica	p. 12	Prix Anton Bergmann	p. 35	Prix Jos Albert	p. 55
Prix Albert Brachet	p. 12	Prix Adelson Castiau	p. 35	Prix Paul Artôt	p. 55
Prix Henri Buttgenbach	p. 12	Prix Franz Cumont	p. 35	Prix Paul Bonduelle	p. 55
Prix Eugène Catalan	p. 13	Prix Joseph De Keyn	p. 36	Prix Gustave Camus	p. 56
Prix de Boelpaepe	p. 13	Prix Émile de Laveleye	p. 36	Prix Pierre Carsoel	p. 56
Prix Théophile De Donder	p. 13	Prix Polydore De Paepe	p. 36	Prix Charles Caty	p. 57
Prix de la Fondation Jean-Marie Delwart	p. 14	Prix baron de Saint-Genois	p. 37	Prix Arthur De Greef	p. 57
Fonds Jean De Meyer	p. 14	Prix baron de Stassart	p. 37	Prix Louis Dehem	p. 57
Fonds Agathon De Potter	p. 15	Prix de Stassart	p. 37	Prix Georges De Hens	p. 58
Prix Agathon De Potter	p. 15	Prix Ernest Discailles	p. 38	Prix Jean De Ligne	p. 58
Prix François Deruyts	p. 16	Prix Jules Duculot	p. 38	Prix Emma du Cayla-Martin	p. 59
Prix Jacques Deruyts	p. 16	Prix Charles Duvivier	p. 38	Prix Irène Fuerison	p. 59
Prix Edmond de Selys Longchamps	p. 16	Prix Joseph Gantrelle	p. 39	Prix Marcel Hastir (2)	p. 60
Prix Dubois-Debauque	p. 17	Prix Eugène Goblet d'Alviella	p. 39	Prix Baron Horta	p. 60
Fonds Octave Dupont	p. 17	Prix Joseph Houziaux	p. 39	Prix René Janssens	p. 61
Prix Léo Errera	p. 17	Prix Tobie Jonckheere	p. 40	Prix Jacques Lavalleye-Coppens	p. 61
Prix Paul Fourmarier	p. 18	Prix Roger Lambrechts	p. 40	Prix Joseph-Edmond Marchal	p. 62
Fonds Léon et Henri Fredericq	p. 18	Prix Eugène Lameere	p. 41	Prix Arthur Merghelynck	p. 62
Prix Théophile Gluge	p. 19	Prix Henri Lavachery	p. 41	Prix Constant Montald	p. 62
Fonds Homès-Van Schoor	p. 19	Prix Léon Leclère	p. 41	Prix Jules Raemaekers	p. 63
Prix Charles Lagrange	p. 19	Prix Arthur Merghelynck	p. 42	Prix Égide Rombaux	p. 63
Prix Lamarck	p. 19	Prix de Psychologie	p. 42	Prix Émile Sacré	p. 64
Prix Émile Laurent	p. 20	Prix Herman Schoolmeesters	p. 42	Prix Victor Tourneur	p. 64
Fonds Jean Lebrun	p. 20	Prix Jean Stengers	p. 43	Prix Laure et Julien Vanhove-Vonnèche	p. 64
Prix Suzanne Leclercq	p. 21	Prix Suzanne Tassier	p. 43	Prix Laure Verijdt	p. 66

Prix de l'adjudant Hubert Lefebvre	p. 21	Prix Auguste Teirlinck	p. 43	Prix André Willequet	p. 67
Prix Charles Lemaire	p. 21	Prix Victor Tourneur	p. 44		
Fonds Camille Liégeois	p. 22	<b>II. SUBVENTIONS</b>	p. 44	<b>II. SUBVENTIONS</b>	p. 67
Prix Édouard Mailly	p. 22	Fonds Louis Davin	p. 44	Fonds Arthur Merghelynck	p. 67
Prix Louis Melsens	p. 22	Fonds René Dragnet	p. 45	Fondation Jacques et Yvonne Ochs-Lefebvre	p. 67
Fonds Arthur Merghelynck	p. 22	Fonds Edmond Fagnan	p. 45		
Prix baron Nicolet	p. 23	Fonds Paul Faider	p. 45		
Fondation Jacques et Yvonne Ochs Lefebvre	p. 23	Fonds Camille Liégeois	p. 46		
Fonds Max Poll	p. 23	Fonds Ernest Mahaim et Émile Waxweiler	p. 46		
Prix Auguste Sacré	p. 24	Fonds Arthur Merghelynck	p. 46		
Prix Joseph Schepkens	p. 24	Fondation Jacques et Yvonne Ochs-Lefebvre	p. 47		
Prix Paul et Marie Stroobant	p. 25	Fonds Henri Pirenne	p. 47		
Prix Frédéric Swarts	p. 25	Fonds Van Riet	p. 47		
Prix Pol et Christiane Swings	p. 26				
Prix Pierre-Joseph et Édouard Van Beneden	p. 26				
Prix Georges Verlinden	p. 26				
Prix baron van Ertborn	p. 27				
Prix Adolphe Wetrems	p. 27				
Renseignements	p. 27	Renseignements	48	Renseignements	p. 68

# CONCOURS ANNUELS, PRIX ET FONDATIONS DE LA CLASSE DES SCIENCES

## INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées par lettre auprès de M. Hervé HASQUIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Ducale 1, 1000 Bruxelles.

Les mémoires doivent être adressés en trois exemplaires.

La lettre sera accompagnée d'un curriculum vitae et d'une photocopie de la carte d'identité.

## SUBVENTIONS

Toute candidature est à introduire auprès de M. Hervé HASQUIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Ducale 1, 1000 Bruxelles ; elle comportera un curriculum vitae, une photocopie de la carte d'identité, ainsi qu'une description détaillée de l'objet pour lequel le subside est demandé, le budget que vous devez y consacrer et le formulaire que vous trouverez ci-dessous.

Pour votre bonne information, je tiens à vous signaler :

- en ce qui concerne le Fonds A. DE POTTER, toutes les demandes doivent parvenir au Secrétariat de l'Académie avant le 15 février et le 15 septembre de chaque année et doivent être accompagnées du formulaire idoine.
- en ce qui concerne le Fonds L. et H. FREDERICQ, la demande doit être faite avant le 31 décembre de chaque année et être munie du même formulaire.

Téléphone : 32/2/550.22.02

Fax : 32/2/550.22.05

E-mail : [francoise.thomas@cfwb.be](mailto:francoise.thomas@cfwb.be)

Site : [www.academieroyale.be](http://www.academieroyale.be)

**Académie royale de Belgique**

**Classe des Sciences**

**Formulaire de candidature à la subvention du Fonds A. De Potter\*  
ou à la subvention du Fonds L. et H. Fredericq\***

Nom et Prénom(s) :

Nationalité :

(joindre une photocopie de la carte d'identité)

Date de naissance :

Fonction actuelle :

Établissement :

Laboratoire où s'exercent habituellement les activités :

Professeur ou Directeur de laboratoire :

Situation professionnelle actuelle et employeur :

Docteur ou doctorant (Biffer la mention inutile)

Si doctorant, indiquer depuis combien d'années la thèse de doctorat est commencée : .....ans

Résumé succinct des recherches :

Objet de la demande et dates de l'activité projetée :

---

\* Biffer la mention inutile

Budget sollicité (joindre le détail des différents postes de ce budget) :

Numéro de compte en banque et adresse privée :

Si des frais de voyage sont inclus dans la demande, expliquez pourquoi ces derniers ne font pas l'objet d'une demande auprès du FNRS.

Avez-vous déjà reçu une subvention d'un des Fonds de l'Académie royale de Belgique ?  
Si oui, quel(s) Fond(s) et en quelle(s) année(s) ?

Le bénéficiaire doit faire un rapport sur l'utilisation du subside et en cas de non utilisation de la subvention, il doit restituer la somme reçue.

Date :

Signature :

# Concours annuels

## Conditions réglementaires générales

Les mémoires présentés aux concours annuels des trois Classes de l'Académie sont adressés à M. le Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, avant le terme fixé. Ceux qui seraient remis après ce terme seront exclus du concours.

Les mémoires doivent être adressés en trois exemplaires au secrétariat de l'Académie. Ils portent normalement le nom et l'adresse de leur(s) auteur(s). Néanmoins, ceux qui le désirent peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant les renseignements ci-avant et portant une devise ou un sigle reproduit en tête de leur mémoire.

Les mémoires déposés devront être originaux et préciser explicitement la question à laquelle ils répondent. Ils consisteront :

- soit en un document inédit, qui peut cependant inclure des parties de mémoires présentés par ailleurs pour la collation d'un grade académique (licence, doctorat, agrégation de l'enseignement supérieur, diplôme d'études approfondies...), mais en aucune façon un tel mémoire in extenso ;
- soit en un ensemble de publications, sorties de presse postérieurement à la formulation de la question par l'Académie, constituant un ensemble cohérent et réunies par une présentation et des conclusions générales.

L'étendue des mémoires sera réduite au strict nécessaire (maximum 250 pages de 2 500 caractères par page). Le plus grand soin sera accordé à la correction de la forme et à l'exactitude des citations ; la bibliographie prendra en compte les travaux publiés jusqu'à une date aussi proche que possible de celle du dépôt du mémoire.

Les membres et les associés ne peuvent prendre part aux concours dont le programme a été établi par l'Académie.

Les mémoires soumis restent déposés dans les archives de l'Académie et y sont accessibles aux chercheurs.

Les auteurs peuvent solliciter de l'Académie, si elle en a la possibilité et l'accord de la Classe, la publication en tout ou en partie des travaux couronnés.

# Programmes pour 2009, 2010 et 2011

2009

Six prix de 1 250 €  
*Terme : 31 mars 2009*

## GROUPE I – MATHÉMATIQUES

- a) On demande une contribution à l'étude des espaces affins, faiblement symétriques et en particulier à l'algèbre des opérateurs différentiels invariants sur ces espaces.
- b) On demande une contribution à la quantification des espaces symétriques.

## GROUPE II – ASTRONOMIE – PHYSIQUE

On demande une contribution à l'étude de la structure électronique des éléments lourds du tableau périodique des éléments.

## GROUPE III – CHIMIE

- a) On demande une contribution à l'étude des propriétés électrostatiques dans les molécules, les protéines ou les solides au départ de la fonction de distribution de densité électronique à basse résolution.
- b) On demande une contribution sur la particularité des molécules organiques à présenter des propriétés chiro-optiques remarquables.
- c) On demande une contribution originale à l'étude expérimentale de la reconnaissance moléculaire.

## GROUPE IV - BIOLOGIE ANIMALE

On demande de nouvelles recherches sur les mécanismes d'adhérence chimique des invertébrés aux fonds marins.

## GROUPE V - BIOLOGIE VÉGÉTALE

On demande une étude sur l'expression et le rôle des aquaporines de la membrane plasmique de cellules racinaires.

## GROUPE VI - GÉOLOGIE

- a) On demande une étude théorique, appuyée par des observations de terrain dans l'Anticlinorium de l'Ardenne, du remaniement de structures pré-orogéniques lors de la phase de raccourcissement varisque.
- b) On demande une étude stratigraphique détaillée et interprétée des falaises crayeuses du Pays de Caux (F), et une comparaison avec les niveaux équivalents en Angleterre.

## 2010

Six prix de 1 250 €  
*Terme : 31 mars 2010*

### GROUPE I – MATHEMATIQUES

- a) On demande une contribution originale à la théorie des équations aux différences non linéaires.
- b) On demande une contribution originale à l'étude des espaces symétriques symplectiques et à l'analyse harmonique sur ces espaces.
- c) On demande une contribution originale à l'étude des opérations de type Dirac en géométrie symplectique.
- d) On demande une contribution originale dans le domaine de l'analyse statistique multivariée en l'absence d'hypothèses gaussiennes.
- e) On demande une contribution originale à l'étude du problème de Robbins.

### GROUPE II – ASTRONOMIE – PHYSIQUE

On demande une contribution à l'étude théorique ou expérimentale des noyaux éloignés de la stabilité, en particulier à l'évolution des couches individuelles le long de chaînes isotopiques.

### GROUPE III – CHIMIE

- a) On demande une contribution originale à la conception de matériaux à propriétés spécifiques inspirées par les solutions prises par la nature (antistatiques, antipoussières,...).
- b) On demande une contribution originale, expérimentale ou théorique, à la conception de colorants à propriétés spécifiques.

### GROUPE VI – GEOLOGIE

- a) On demande une étude de l'incision quaternaire des rivières du massif Ardenne-Eifel.
- b) On demande une étude par interférométrie radar sur les mouvements du sol en Belgique en relation avec les variations des niveaux piézométriques des nappes aquifères.

## 2011

Six prix de 1 250 €  
*Terme : 31 mars 2011*

### GROUPE I – MATHEMATIQUES

- a) On demande une contribution méthodologique à l'inférence statistique pour les composantes principales et les valeurs propres.



- b) On demande une contribution à l'étude des variétés symplectiques munies de connexions spéciales.

#### GROUPE II – ASTRONOMIE – PHYSIQUE

On demande une recherche expérimentale, par diffractions d'électrons en résolution temporelle, sur le mouvement détaillé des atomes pendant des transitions de phase.

#### GROUPE III – CHIMIE

- a) On demande une étude expérimentale de la dynamique structurale de polymères biologiques.
- b) On demande une contribution à la conception et à la synthèse de nouveaux inhibiteurs des  $\beta$ -lactamases.
- c) On demande une contribution théorique ou expérimentale concernant les propriétés des structures inorganiques poreuses et des nanostructures.

#### GROUPE IV - BIOLOGIE ANIMALE

On demande une contribution à l'étude des déterminants moléculaires de la formation de fibres amyloïdes.

#### GROUPE VI – GEOLOGIE

On demande une étude théorique, appuyée par des observations de terrain dans l'Anticlinorium de l'Ardenne, du remaniement de structures pré-orogéniques lors de la phase de raccourcissement varisque.

# **Prix et subventions académiques**

## **Conditions générales**

Les Fondations et Fonds de l'Académie royale de Belgique résultent de dons et legs faits par des mécènes aux fins d'encourager des travaux scientifiques, littéraires et artistiques ; ils permettent d'attribuer des prix ou d'octroyer des subventions.

Les libéralités faites à l'Académie, établissement public d'État, sont exemptes de charges ainsi que de droits de succession (code des droits de succession, art. 55) et d'enregistrement (code des droits d'enregistrement, art. 161).

L'Académie bénéficie, d'autre part, d'une réduction des honoraires notariaux (A.R. du 16 décembre 1950, art. 8).

Les libéralités exemptes de charges peuvent être faites par dons manuels : cette procédure évite au donateur tous frais d'acte notarié.

Les conditions – dont un résumé figure ci-après – propres à chacun des Fondations et Fonds figurent dans des règlements qui peuvent être consultés au Secrétariat de l'Académie.

Les prix ne peuvent pas être décernés aux membres et associés de l'Académie.

Pour se mettre en accord avec la législation européenne, la Commission administrative de l'Académie a décidé d'étendre aux ressortissants des pays de l'Union européenne la possibilité de prendre part aux concours et prix de l'Académie réservés jusqu'à présent à des Belges.

Pour être recevables, les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, comprenant un curriculum vitae et une liste des travaux justifiant éventuellement l'attribution du prix ou tout autre document explicitement requis, doivent obligatoirement être envoyés au secrétariat de la Classe des Sciences avant la date limite. Le jury peut éventuellement accepter un dossier introduit hors délai moyennant accord de la Classe des Sciences.

## **Objets et conditions particulières**

### **Prix de l'Académie royale de Belgique**

(créé en 1995)

Destiné à récompenser l'excellence et la notoriété d'une personnalité ayant la citoyenneté d'un pays membre du Conseil de l'Europe. Le prix est indivisible. Aucun acte de candidature n'est requis. Le prix est attribué sans limites d'âge et est assorti d'une médaille d'argent. Il est accordé chaque année alternativement par l'une des Classes (Sciences, Lettres et Beaux-Arts).

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Sciences :*

1999 : M. H. W. Partenscky.

2003 : M. S. Goudie.

2006 : M. A. Arneodo.

### **Médaille de l'Académie royale de Belgique**

(créée en 1995)

À l'initiative de l'une de ses Classes, l'Académie peut décerner annuellement une médaille d'argent à une personne ou une œuvre dont elle veut reconnaître les mérites et qui ne satisfont pas aux conditions stipulées dans les règlements des prix attribués par les trois Classes.

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Sciences :*

1995 : M. J. M. Perdang.

1998 : M. P. Mardulyn.

### **Prix Professeur Louis Baes**

(créé en 1960)

Destiné à récompenser une recherche originale dans le domaine de l'élasticité, la plasticité, la résistance des matériaux, la stabilité des constructions, le calcul des organes des machines, ainsi que leurs applications théoriques et pratiques (études ou travaux réalisés).

Le prix ne pourra être décerné qu'aux ressortissants de pays faisant partie de l'Union européenne. Les travaux présentés, en vue de participer au concours, doivent être rédigés en français ou en anglais. Ils peuvent être signés ou anonymes. Dans ce dernier cas, les manuscrits porteront une devise qui sera reproduite extérieurement sur un pli cacheté. Ce pli contiendra le nom de l'auteur, ses prénoms, l'indication de sa nationalité, ses titres ou fonctions et son adresse. Les ouvrages imprimés devront porter l'année de leur édition et ils devront avoir été publiés pendant les cinq années antérieures à la fin de la période.

Le prix ne pourra être scindé, mais il pourra être décerné à l'œuvre de plusieurs auteurs. Indépendamment des candidatures présentées, le Classe pourra couronner le travail ou la découverte qui lui paraîtra le plus digne de recevoir le prix.

*Vingt-quatrième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2009.*

Jury : MM. A. Jaumotte, N. M. Dehousse, A. Delmer, Chr. Remy, J. Maquoui.

*Lauréat de la période précédente :*  
23<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M<sup>me</sup> Viviane Warnotte.

**Prix de la Belgica**  
(créé en 1901 ; médaille d'or)

Destiné récompenser tout chercheur ou groupe de chercheurs qui aura effectué des travaux originaux portant sur l'Antarctique. Aucune condition de nationalité n'est requise.

Le surplus éventuel des revenus de la Fondation pourra être consacré à subventionner des travaux d'océanographie entrepris ou à entreprendre par des ressortissants de l'Union européenne. Ce surplus pourra être distribué l'année qui suit celle de l'attribution du prix.

La Fondation de la Belgica, constituée en 1901, était appelée à décerner d'après un règlement établi par un arrêté royal du 20 mars 1904, des prix triennaux.

Un nouveau règlement adopté par la Classe des Sciences en décembre 1963 a décidé que les prix seraient désormais quinquennaux.

*Neuvième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2008.*

Jury : MM. L. Houziaux, A. Pissart, A. Berger, R. Souchez, N.

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période, 1999-2003 : M. D. Raynaud.

**Prix Albert Brachet**  
(créé en 1932)

À décerner tous les trois ans au meilleur travail original en embryologie, et de préférence en embryologie « causale » publié au cours de la période.

*Vingt-sixième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. J. M. Pasteels, A. Burny, M. Jangoux, J. Mulnard, H. Alexandre, E. Bellefroid.

*Lauréat de la période précédente :*

25<sup>e</sup> période, 2004-2006 : M<sup>me</sup> J. Donnay.

**Prix Henri Buttgenbach**  
(créé en 1945 ; montant : 1000 €)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les trois ans aux auteurs de travaux d'ordre minéralogique, pétrographique ou paléontologique, basés sur des matériaux recueillis de préférence en Belgique.

*Vingt et unième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury : MM. A. Delmer, M. Streel, A.-M. Fransolet, Fr. Robaszynski, L. Dejonghe.

*Lauréat de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M. M. Bogaerts.

## **Prix Eugène Catalan**

(créé en 1964)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les cinq ans à l'auteur d'un travail original dans le domaine des sciences mathématiques pures.

Les ouvrages imprimés envoyés à l'Académie en vue de participer au concours doivent être écrits en français ou en anglais et porter l'indication de l'année de leur édition. Ils devront avoir été publiés pendant les cinq années antérieures à la fin de la période. Le prix ne pourra être scindé.

*Neuvième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2009*

Jury : MM. M. Cahen, J. Mawhin, P. van Moerbeke, Fr. Buekenhout

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période, 2000-2004 : M. D. Smets.

## **Prix de Boelpaep**

(créé en 1926 ; montant : 1500 €)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les deux ans à l'auteur belge qui aura apporté une contribution originale à la photographie et aux autres formes d'imagerie (saisie, traitement, stockage d'images et transmission d'informations par voie optique).

*Quarante et unième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury : MM. J. Reisse, L. Houziaux, É. Lambin, M<sup>me</sup> Chr. Demol.

*Lauréat de la période précédente :*

40<sup>e</sup> période, 2005-2006 : M. B. Macq.

## **Prix Théophile De Donder**

(créé en 1958)

Destiné à couronner le meilleur travail original portant sur la physique mathématique.

Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans à la fin de la période en cours. Les travaux imprimés ne sont admis que si leur date d'impression est comprise dans la période.

Le prix peut être attribué en dehors des candidatures qui se sont manifestées, à un ouvrage paru pendant la période.

*Dix-septième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008*

Jury : MM. R. Thomas, M. Demeur, M. Cahen, Gr. Nicolis, J. Mawhin, M. Henneaux, A. Goldbeter

*Lauréat de la période précédente*

16<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M. L. Houart.

## **Prix de la Fondation Jean-Marie Delwart**

(créés en 1993)

La Fondation Jean-Marie Delwart a été créée en 1989 pour l'étude du monde vivant et de son évolution.

La Fondation Jean-Marie Delwart décerne tous les deux ans un *Prix scientifique international* agréé par l'Académie royale de Belgique. Le montant de cette récompense est de \$ 10 000. Le règlement peut être obtenu au secrétariat de la Fondation ou sur son site internet [www.fondationjeanmariedelwart.org](http://www.fondationjeanmariedelwart.org).

La fondation Jean-Marie Delwart organise des réunions scientifiques internationales dans les domaines qu'elle soutient, à savoir celui des sciences du comportement animal et humain et plus particulièrement celui de la recherche en communication chimique.

La Fondation Jean-Marie Delwart peut soutenir et favoriser des séjours et/ou des voyages de pré- ou post-doctorants belges désireux de venir se spécialiser en Belgique.

La Fondation tient à jour une banque de données concernant la communication chimique, ouverte à toute personne intéressée.

### ***Prix de Communication chimique, 2008***

La Fondation Jean-Marie Delwart est désireuse de récompenser une étude individuelle ou collective, dans le domaine de l'**Écologie chimique du sol**.

*Lauréat 2008 :*

M. Ted Turlings.

## **Fonds Jean De Meyer**

(créé en 1947)

Destiné à aider, par des subventions, les recherches dans le domaine de la physico-chimie biologique, et spécialement la physiologie humaine, la cardiologie, ainsi que l'endocrinologie et l'étude des hormones. Les subventions sont réservées aux chercheurs âgés de moins de 35 ans à la fin de la période.

Les candidats à une subvention mentionneront, dans leur demande, le laboratoire d'accueil et joindront une lettre du Directeur de ce laboratoire mentionnant qu'il est prêt à les accepter. Les candidats joindront une courte description de leur programme de recherches au sein du laboratoire d'accueil.

La subvention pourra être partagée entre deux chercheurs.

*Vingtième et unième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. J.-É. Desmedt, A. Burny, A. Goldbeter.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 2004-2006 : M. B. Badran.

## Fonds Agathon De Potter

(créé en 1919)

Réservés aux ressortissants de l'Union européenne, les revenus du Fonds De Potter sont destinés :

- a) Pour onze quinzièmes, à subventionner des recherches ou des voyages scientifiques, ou la publication de travaux originaux d'astronomie, de mathématiques, de physique, de chimie, de sciences minérales, de biologie animale et végétale ;
- b) Pour trois quinzièmes, à récompenser des travaux originaux relatifs à l'une des sciences précitées (voir ci-après : **Prix Agathon De Potter**) ;
- c) Pour un quinzième, à récompenser des découvertes de nature à améliorer les conditions de travail dans les industries dangereuses ou à encourager des recherches à entreprendre dans ce but.

La Commission du Fonds se réunit chaque année, au début de mars et d'octobre ; les demandes de subventions doivent parvenir au Secrétariat de l'Académie *avant le 15 février ou le 15 septembre* de chaque année.

*Bénéficiaires des subventions :*

*2008 - mars :*

MM. Nicolas Claessens, Julien Hendrickx, Maurice Leponce, Philippe Nemery de Bellevaux, Pascal Quinet, Julien Schweicher, Basile Stamatopoulos, François Verheggen, M<sup>me</sup> Sophie Pireaux..

*2008 - octobre :*

M. Philippe Dubois, M<sup>lle</sup> Séverine Van Dyck.

## Prix Agathon De Potter

(créé en 1919)

*Trentième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Astronomie

Jury : MM. L. Houziaux, É. Biéumont, J.-M. Perdang.

Physique

Jury : MM. P. Macq, M. Demeur, A. Lucas, M. Hennaux, D. Lambert, N.

Sciences mathématiques

Jury : MM. J. Mawhin, M. Cahen, P. van Moerbeke, Fr. Buekenhout, M. Hallin.

Chimie

Jury : MM. J. Reisse, J.-M. André, J.-M. Frère, B. Delmon.

Géologie, mineralogie et cristallographie (1 000 €)

Jury : MM. A. Delmer, A. Pissart, A.-M. Fransolet, L. Dejonghe, Fr. Robaszynski.

Biologie animale

Jury : MM. A. Burny, G. Thinès, J. M. Pasteels, J. Martial, M. Jangoux.

Biologie végétale et microbiologie

Jury : MM. C. Sironval, J. Lambinon, G. Bernier, R. Matagne, M. Boutry.

*Lauréats de la période précédente :*

29<sup>e</sup> période, 2003-2005 :

Astronomie : M. Fr. Delahaye.

Physique : non attribué.

Sciences mathématiques : M. B. Mühlherr.

Chimie : M<sup>me</sup> M. Dumoulin.

Minéralogie et cristallographie : M. A. Demoulin.

Biologie animale : M. Ph. Dubois.

Biologie végétale et microbiologie : M. J.-D. Docquier.

### **Prix François Deruyts**

(créé en 1902)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est destiné à récompenser l'auteur ou les auteurs de travaux originaux dans le domaine de la géométrie.

*Vingt-sixième période quadriennale : 1<sup>er</sup> mai 2006-30 avril 2010.*

Jury : MM. M. Cahen, J. Mawhin, P. van Moerbeke, Fr. Buekenhout, M. Hallin.

*Lauréat de la période précédente :*

25<sup>e</sup> période, 2002-2006 : M. Fr. Bourgeois.

### **Prix Jacques Deruyts**

(créé en 1948)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est destiné à récompenser l'auteur ou les auteurs de travaux originaux dans le domaine de l'analyse mathématique.

*Seizième période quadriennale : 1<sup>er</sup> mai 2008-30 avril 2012.*

Jury : MM. M. Cahen, J. Mawhin, P. van Moerbeke, M. Hallin, M<sup>me</sup> S. Gutt, M.M. Willem.

*Lauréat de la période précédente :*

15<sup>e</sup> période, 2004-2008 : M. Thierry De Pauw.

### **Prix Edmond de Selys Longchamps**

(créé en 1901)

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'une recherche portant sur la faune belge actuelle ou fossile.

À défaut de travail sur la faune belge proprement dite, le jury pourra proposer de récompenser des recherches importantes sur la faune d'Afrique tropicale.

*Vingt et unième période quinquennale : 1<sup>er</sup> mai 2006-30 avril 2011.*

Jury : MM. G. Thinès, J. M. Pasteels, J.-É. Desmedt, J. Bouillon



*Lauréat de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 2001-2006 : M. J. Michaux.

### **Prix Dubois-Debauque**

(créé en 1950)

Destiné à couronner tous les quatre ans l'auteur de travaux originaux relatifs à l'électrophysiologie. Le prix ne peut être partagé, sauf dans le cas de plusieurs auteurs travaillant en collaboration.

*Huitième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2009.*

Jury : MM. C. Sironval, G. Thinès, J.-É. Desmedt, A. Burny.

*Lauréat de la période précédente :*

7<sup>e</sup> période, 2002-2005 : M. J. Noth.

### **Fonds Octave Dupont**

(créé en 1989)

Les revenus du Fonds, au capital de 79 325 €, sont consacrés à l'octroi d'un prix qui est un crédit de recherches, destiné à la réalisation d'un projet de recherche scientifique fondamentale dans les domaines de la physiologie et de la physiopathologie humaines et animales.

Le prix-crédit de recherches est attribué tous les 8 ans par l'Académie royale de Belgique à un chercheur ou à un groupe de chercheurs de l'Union européenne.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat de l'Académie avant le 31 décembre 2012 et comprendre une lettre de candidature, un dossier justificatif, composé d'un curriculum vitae, d'une liste de publications du ou des candidats, de la photocopie de la ou des cartes d'identité, ainsi qu'une description détaillée et la date d'échéance des projets. L'ensemble de ces documents sera transmis en 5 exemplaires.

*Troisième attribution : 2013.*

Jury : MM. G. Thinès, J.-É. Desmedt, A. Burny, J.-M. Pasteels.

*Lauréates de 2005 :*

M<sup>mes</sup> M. Cnop et L. Ladrière.

### **Prix Léo Errera**

(créé en 1906)

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur ou les auteurs d'un travail original en biologie générale.

*Trente-troisième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. C. Sironval, G. Bernier, J. M. Pasteels, J.-M. Frère, M. Errera.

*Lauréat de la période précédente :*

32<sup>e</sup> période, 2004-2006 : M. O. Hardy.

**Prix Paul Fourmarier**  
(créé en 1937 ; médaille d'or)

Ce prix est décerné tous les trois ans à un chercheur qui, pendant la période décennale précédente, a accompli un travail original dans le domaine des sciences géologiques : géologie et ses applications, pétrographie dans ses relations avec la genèse et l'évolution des roches, géographie physique, paléontologie, pour autant que les travaux réalisés dans cette discipline apportent une contribution importante à la connaissance de l'évolution générale du globe.

*Vingt et unième période décennale : 1<sup>er</sup> janvier 2001-31 décembre 2010.*

Jury : MM. A. Delmer, A. Pissart, L. Dejonghe, Fr. Robaszynski.

*Lauréat de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 1998-2007 : M. Eduardo de Mulder.

**Fonds Léon et Henri Fredericq**  
(créé en 1969 ; montant : 2000 €)

Le Fonds Léon et Henri Fredericq, constitué par la Classe des Sciences, a pour objet d'honorer des chercheurs dont les travaux ont été effectués dans des laboratoires établis dans un pays de l'Union européenne.

Tous les ans (jusqu'en 1981, le prix était biennal), sur la proposition d'un jury nommé par la Classe des Sciences, cette dernière pourra décerner un prix de 2 500 € à un chercheur qui se sera particulièrement distingué par des recherches originales dans le domaine de la physiologie ou dans celui des sciences apparentées, telles que la biologie moléculaire, la biochimie, la biophysique, la pharmacodynamie, etc.

Les Prix Léon et Henri Fredericq couronneront l'ensemble de l'œuvre *déjà publiée* d'un chercheur, sans que soit prise en considération la date de publication de ses travaux. Ils ne pourront être décernés qu'à des chercheurs n'ayant pas atteint l'âge de 45 ans, à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle ils seront octroyés. Les prix ne pourront pas être partagés, sauf le cas de plusieurs auteurs travaillant en collaboration.

Tous les ans, le Fonds attribuera également des subventions diverses pour un montant total de 2 500 €, à des chercheurs n'ayant pas atteint l'âge de 45 ans à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle elles seront octroyées.

Ces subventions couvriront des frais d'études ou de séjours de recherches à l'étranger.

Aucun acte de candidature n'est requis.

Jury : MM. G. Thinès, J.-É. Desmedt, G. Bernier, J.-M. Frère, A. Burny, A. Golbeter et M<sup>me</sup> Cl. Tomberg.

*Lauréats des périodes précédentes :*

Prix 2007 : M<sup>me</sup> G. Dupont.

Subventions 2007 : M<sup>lle</sup> L. Herman, MM. G. Vandewalle, M. Hanikenne.

Prix 2008 : non décerné.

Subventions 2008 : M<sup>me</sup> Maria D'Aloia, M. Sébastien Patiny.

### **Prix Théophile Gluge**

(créé en 1902 ; montant : 1000 €)

Ce prix est destiné à honorer l'auteur d'un travail original de physiologie.

*Cinquante et unième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury : MM. C. Sironval, G. Thinès, J.-É. Desmedt, J. Martial, A. Golbeter et M<sup>me</sup> Cl. Tomberg.

*Lauréat de la période précédente :*

50<sup>e</sup> période, 2005-2006 : M. Ch. Fromm.

### **Fonds Homès-Van Schoor**

(créé en 2003)

Créé grâce aux revenus de la majeure partie du legs de Germaine Homès-Van Schoor, le Fonds a pour objet de promouvoir la recherche dans le domaine de la nutrition végétale et notamment l'impact des minéraux sur les plantes. En outre des subventions pourront être attribuées à des chercheurs dans le domaine précité

Un prix quinquennal de 20 000 € récompensera un physiologiste âgé de moins de 40 ans l'année de l'attribution du prix.

*Première période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2009.*

Jury : MM. J. Homès, C. Sironval, G. Bernier, M. Boutry, R. Matagne.

Subventions 2005 : M<sup>me</sup> D. Bonhomme, M. M. Ongena

### **Prix Charles Lagrange**

(créé en 1901)

Destiné à l'auteur d'un travail original ayant contribué à améliorer la modélisation du système Terre.

*Vingt-septième période quadriennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2012.*

Jury : MM. A. Delmer, L. Houziaux, J. Mawhin, J. Perdang, J.-Cl. Gérard.

*Lauréats de la période précédente :*

26<sup>e</sup> période, 2004-2008 : M. Frederik J. Simons.

### **Prix Lamarck**

(créé en 1913 ; montant : 1000 €)

Attribué tous les cinq ans, ce prix est destiné à couronner des travaux de morphologie portant sur un groupe zoologique quelconque.

Le prix sera décerné à l'auteur dont l'ensemble des travaux aura apporté « le plus de faits et d'éclaircissements nouveaux relativement à l'évolution du règne animal ou à la phylogénie zoologique ». Il ne peut être partagé.

*Dix-huitième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2008.*

Jury : MM. G. Thinès, J. M. Pasteels, J. Bouillon, J.-É. Desmedt, J. Lambinon.

*Lauréat de la période précédente :*

17<sup>e</sup> période, 1999-2003 : M. É. Parmentier.

### **Prix Émile Laurent**

(créé en 1907)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix biennal est décerné :

- 1° à l'auteur ou aux auteurs d'un « travail original relatif à l'étude de la flore, de la végétation ou des productions végétales de l'Afrique tropicale (y compris les travaux d'ethnobotanique, d'anatomie et de physiologie des plantes tropicales) » ;
- 2° à l'auteur ou aux auteurs d'un « travail original relatif à la botanique, y compris les applications agricoles et horticoles, à l'exclusion des travaux visés par le 1° ».

*Quarante-neuvième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2009. Flore de l'Afrique tropicale (voir 1° ci-dessus).*

*Cinquantième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2011. Botanique (voir 2° ci-dessus).*

Jury : MM. C. Sironval, M. Streel, G. Bernier, J. Lambinon, M. Boutry, J.-J. Symoens.

*Lauréat de la période précédente :*

48<sup>e</sup> période, 2004-2007 - Botanique : M. Alain Vanderpoorten.

### **Fonds Jean Lebrun**

(créé en 1986 ; montant : 1500 €)

Un prix triennal, dans le domaine de l'écologie et de la biogéographie est destiné à couronner des travaux effectués au cours de la période par des chercheurs appartenant à des institutions scientifiques de la Communauté française de Belgique, de la Région wallonne et à des institutions fédérales pour autant que ces chercheurs soient du régime francophone. Le Fonds peut octroyer, en fonction de ses revenus, des subventions pour des voyages scientifiques à l'étranger, des publications ou d'autres activités dans les domaines précités.

*Huitième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury : MM. J. Lambinon, M. Streel, J. M. Pasteels, M. Jangoux, Ph. Lebrun, N.

*Lauréat de la période précédente :*

7<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M. M. Baguette.

**Prix Suzanne Leclercq**  
(créé en 2000 ; montant : 2000 €)

Réservé aux chercheurs de moins de 45 ans à la date de clôture de la période concernée, ce prix international sera attribué tous les trois ans à l'auteur d'un travail original de paléontologie végétale au sens large [y compris la palynologie (microfossiles) et ses applications en paléobiogéographie, paléoécologie, archéologie...]. À mérites égaux, les études consacrées aux macrofossiles seront prioritaires.

*Troisième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury : MM. J. Lambinon, M. Streel, Fr. Robaszynski et M<sup>me</sup> M. Fairon-Demaret.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M. C. Berry.

**Prix de l'adjutant Hubert Lefebvre**  
(créé en 1923)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les trois ans pour récompenser un travail original de botanique ou pour faciliter des recherches en botanique.

*Vingt-neuvième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : MM. C. Sironval, G. Bernier, J. Lambinon, M. Boutry, R. Matagne.

*Lauréat de la période précédente :*

28<sup>e</sup> période, 2005-2007 : M. Laurent Corbesier.

**Prix Charles Lemaire**  
(créé en 1891)

Destiné à l'auteur d'un travail original portant sur « des questions relatives aux travaux publics ».

La Classe considérera comme questions relatives aux travaux publics :

- a) tout d'abord et de préférence les expériences et les œuvres pratiques se rattachant directement à l'art et à la science de l'ingénieur ;
- b) puis, et subsidiairement, les recherches théoriques sur la résistance des matériaux, sur la stabilité des constructions, sur l'hydraulique.

La Classe admettra aussi comme concurrents les auteurs qui signalent leurs études, leurs expériences, leur pratique, concernant les mêmes objets par un simple rapport succinct.

*Cinquante-septième période biennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2010.*

Jury : MM. A. Jaumotte, N. Dehousse, Ph. Samyn, D. Vandepitte, R. Maquoi.

*Lauréat de la période précédente :*

56<sup>e</sup> période, 2006-2008 : M. Sébastien Erpicum.

**Fonds Camille Liégeois**  
(créé en 1936 ; montant : 1000 €)

Réservée aux ressortissants de l'Union européenne, l'aide accordée par ce Fonds est destinée à subventionner des recherches ou des voyages scientifiques de chercheurs âgés de moins de 35 ans au 30 juin de la dernière année de la période. Ces subventions sont attribuées alternativement tous les trois ans par la Classe des Sciences et par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.

*Vingt-quatrième période triennale (Classe des Sciences) : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury : MM. J. Mawhin, J. M. Pasteels, É. Biéumont, L. Dejonghe.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

22<sup>e</sup> période, 2000-2002 (Classe des Sciences) : M. K. Karamanos.

**Prix Édouard Mailly**  
(créé en 1892)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé à un chercheur en astronomie ou à toute personne qui, par ses écrits ou ses conférences, aura contribué à répandre le goût et la connaissance de cette science.

*Vingt-neuvième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2011.*

Jury : MM. L. Houziaux, É. Biéumont, J.-M. Perdang, P. Smeyers, M. Arnould.

*Lauréat de la période précédente :*

28<sup>e</sup> période, 2004-2007 : M. Éric Gosset.

**Prix Louis Melsens**  
(créé en 1900)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé à l'auteur d'un travail original se rapportant à la chimie appliquée ou à la physique appliquée.

*Vingt-septième période quadriennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2012.*

Jury : MM. A. Lucas, L. Houziaux, J. Reisse, J.-M. André, P.-H. Heenen.

*Lauréat de la période précédente :*

26<sup>e</sup> période, 2004-2008 : M. Raphaël Robiette.

**Fonds Arthur Merghelynck**  
(créé en 1999)

La subvention est attribuée chaque année par le Fonds sur proposition alternative de la Classe des Sciences, de la Classe des Lettres et de la Classe des Beaux-Arts, sous forme de prix-crédits de recherches ou d'une contribution à la publication d'ouvrages ayant trait à l'Histoire en Belgique, en tant qu'elle relève des Classe des Sciences, des Lettres ou des Beaux-Arts,

ainsi qu'aux ouvrages à paraître dans la collection des Anciens Auteurs belges, ou dans toute autre collection de l'Académie, sur avis de la Classe compétente.

*Dixième période annuelle : 1<sup>er</sup> janvier 2009-31 décembre 2009 (Classe des Sciences).*

Jury : MM. J. Mawhin, A. Delmer et le Secrétaire perpétuel.

*Bénéficiaires de la 7<sup>e</sup> période (Classe des Sciences), 2006 :*

MM. K. Bertrams, É. Biemont, M<sup>me</sup> B. Van Tiggelen et M. G. Vanpaemel.

### **Prix baron Nicolet**

(créé en 1998)

Destiné à un chercheur de renommée internationale qui se sera particulièrement distingué dans le domaine de l'aéronomie. Le prix est décerné alternativement à un ressortissant de l'Union européenne et à un étranger à celle-ci de moins de 40 ans (sauf dérogation accordée par le jury). Aucun acte de candidature n'est requis. Le prix ne peut être partagé, excepté s'il s'agit d'un travail effectué en collaboration.

*Sixième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008- 31 décembre 2009.*

Jury : MM. A. Jaumotte, L. Houziaux, Gr. Nicolis, N. Parmentier, J.-Cl. Gérard.

*Lauréat de la période précédente :*

5<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M<sup>me</sup> Marit Øieroset.

### **Fondation Jacques et Yvonne Ochs-Lefebvre**

(créée en 1989)

Objet de la Fondation et composition du Conseil d'administration et du Bureau : cf. chapitre « Fondations et fonds » sur le site internet de l'Académie.

*Cinquième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012 (Classe des Sciences).*

Jury : MM. A. Lucas, J. Mawhin, L. Houziaux, A. Pissart, J.-M. Pasteels, R. Thomas.

*Lauréats de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période quinquennale, 1993-1997 prolongée à 1998 :

Sciences mathématiques et physiques : MM. D. Carati et N. Vandewalle.

Sciences naturelles : MM. R. Matagne et M. Milinkovitch.

### **Fonds Max Poll**

(créé en 1991)

Décerne tous les trois ans un prix de 2 500 €, destiné à récompenser un travail de recherche en zoologie dans les domaines de la systématique, de l'anatomie comparée, de la zoogéographie ou de l'écologie animale.

Le prix, réservé aux chercheurs de moins de 40 ans, sera attribué à un travail réalisé dans une des facultés universitaires belges de la Communauté française de Belgique ou dans une faculté de la République du Congo. Le prix peut être divisé.

Le Fonds peut octroyer, en fonction de ses revenus, des subventions à de jeunes licenciés ou chercheurs d'avenir, pour participer à des réunions scientifiques ou effectuer des séjours dans un laboratoire, à l'étranger.

Exceptionnellement le prix a été attribué en 1993.

*Sixième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : MM. J. M. Pasteels, G. Thinès, M. Jangoux, J.-L. Deneubourg, M<sup>me</sup> M. Poll, M. M. Chardon.

*Lauréat de la période précédente :*

5<sup>e</sup> période, 2005-2007 : M. Marius Gilbert.

### **Prix Auguste Sacré**

(créé en 1904)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé à l'auteur d'un travail dans le domaine des applications industrielles de la mécanique. Ce prix pourra également être décerné à l'auteur d'un ouvrage de mécanique théorique.

*Dix-septième période sexennale : 1<sup>er</sup> août 2006-31 juillet 2012*

Jury : MM. A. Jaumotte, N. M. Dehousse, J. Mawhin, P. Van Moerbeke, M. Gérardin.

*Lauréat de la période précédente :*

16<sup>e</sup> période, 2000-2006 : M. P. Habets.

### **Prix Joseph Schepkens**

(créé en 1922 ; montant : 1000 €)

#### **I. GÉNÉTIQUE**

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé tous les trois ans à l'auteur d'un travail expérimental original sur la génétique des végétaux, spécialement des plantes de grande culture.

*Vingt-neuvième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury : MM. C. Sironval, R. Matagne, M. Boutry, P. du Jardin.

*Lauréats de la période précédente :*

28<sup>e</sup> période, 2003-2005 : MM. X. Draye et P. Cardol.

#### **II. PHYTOPATHOLOGIE ET ENTOMOLOGIE APPLIQUÉE**

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé tous les trois ans à l'auteur d'un travail original relatif à l'étude des maladies et parasites (animaux et végétaux) des plantes, et plus spécialement des plantes cultivées.

*Vingt-septième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. C. Sironval, G. Bernier, J. M. Pasteels, M. Boutry, H. Jijakli.



*Lauréate de la période précédente :*  
26<sup>e</sup> période, 2004-2006 : M<sup>me</sup> A. Legrève.

### III. RECHERCHES AGRONOMIQUES

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est accordé à l'auteur d'un travail original en sciences agronomiques, à l'exclusion de la génétique et de la phytopathologie et entomologie appliquée.

*Vingt-septième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : MM. C. Sironval, A. Burny, J. M. Pasteels, G. Bernier, M. Boutry.

*Lauréate de la période précédente :*  
26<sup>e</sup> période, 2002-2007 : M. Charles Bielders.

#### **Prix Paul et Marie Stroobant** (créé en 1950 ; montant : 1000 €)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les deux ans à l'auteur d'un travail d'astronomie observationnelle ou théorique.

Les travaux manuscrits ou imprimés pourront être signés ou rester anonymes. Dans ce dernier cas, ils porteront une épigraphe reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

*Vingt-neuvième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury : MM. L. Houziaux, É. Biémont, J. M. Perdang, P. Smeyers, J.-Cl. Pecker.

*Lauréat de la période précédente :*  
28<sup>e</sup> période, 2005-2006 : M. A. Heck.

#### **Prix Frédéric Swarts** (créé en 1938)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne âgés de moins de 35 ans, ce prix est destiné à récompenser un travail original en chimie pure ou industrielle.

Les mémoires soumis au concours seront présentés par leurs auteurs ou par un membre de la Classe des Sciences, accompagnés d'une notice justifiant qu'ils répondent aux conditions ci-dessus.

Si aucun mémoire digne d'être couronné, ayant pour auteur un ingénieur, n'était présenté pendant deux périodes biennales consécutives, le prix pourrait être attribué à un docteur en sciences.

Le montant des prix non décernés constituera un fonds spécial qui pourra être affecté à l'attribution de subsides de voyages ou de recherches à des ingénieurs chimistes ou subsidiairement à des docteurs en sciences du groupe des sciences chimiques, sans clause restrictive quant à la date du diplôme de fin d'études.

*Trente-quatrième période biennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2010.*

Jury : MM. A. Lucas, J. Reisse, J.-M. André, B. Delmon.

*Lauréat de la période précédente :*

35<sup>e</sup> période, 2006-2008 : M<sup>me</sup> Nathalie Job.

### **Prix Pol et Christiane Swings**

(créé en 1977 ; montant : 1200 €)

Destiné à couronner tous les quatre ans un chercheur qui se sera particulièrement distingué dans le domaine de l'astrophysique. Ce chercheur ne devra pas avoir dépassé l'âge de 40 ans au début de la période. Aucun acte de candidature n'est requis. Le prix ne peut être partagé, sauf s'il s'agit d'un travail effectué en collaboration. Le prix est décerné alternativement à un ressortissant de l'Union européenne et à un étranger à celle-ci, sauf cas exceptionnel à trancher par le jury.

*Huitième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2008.*

Jury : MM. L. Houziaux, É. Biéumont, J.-M. Perdang, M. Arnould.

*Lauréat de la période précédente :*

7<sup>e</sup> période, 2001-2004 : M. L. Siess.

### **Prix Pierre-Joseph et Édouard Van Beneden**

(créé en 1913 par P. Nolf)

Ce prix est décerné tous les trois ans à l'auteur ou aux auteurs d'un travail original d'embryologie ou de cytologie et publié pendant la période.

*Trente et unième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : MM. J. M. Pasteels, G. Thinès, J.-É. Desmedt, A. Goldbeter.

*Lauréat de la période précédente :*

30<sup>e</sup> période, 2005-2007 : M. Laurent Meijer.

### **Prix Georges Vanderlinden**

(créé en 1958 ; montant : 1200 €)

Destiné à couronner tous les deux ans une recherche originale dans le domaine des sciences physiques et plus particulièrement dans celui de la propagation des ondes électromagnétiques.

*Vingt-cinquième période quadriennale (prix réservé aux ressortissants de l'Union européenne) : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2008.*

*Vingt-sixième période quadriennale (prix réservés aux étrangers à l'Union européenne) : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2010.*

Jury : MM. É. Biéumont, M. Demeur, A. Berger, Ch. Joachain, J. L. Van Eck.

*Lauréats des périodes précédentes :*

23<sup>e</sup> période, 2001-2004 : non décerné.

24<sup>e</sup> période, 2003-2006 : non décerné.

### **Prix baron van Ertborn**

(créé en 1922)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné tous les deux ans à un travail de géologie.

*Trente-cinquième période biennale : 1er janvier 2008-31 décembre 2009.*

Jury : MM. A. Delmer, M. Streel, A. Pissart, A.-M. Fransolet, Fr. Robaszynski, L. Dejonghe.

*Lauréats des périodes précédentes :*

34<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M. François De Vleeschouwer.

### **Prix Adolphe Wetrems**

(créé en 1926 ; deux prix de 1000 €)

Réservé aux ressortissants de l'Union européenne, ce prix est décerné chaque année au chercheur à l'origine d'un progrès scientifique significatif et récent.

*Quatre-vingt-troisième période annuelle : 1<sup>er</sup> février 2008-31 janvier 2009.*

Sciences mathématiques et physiques

Jury : MM. A. Jaumotte, N. M. Dehousse, A. Lucas, L. Houziaux, J. Reisse, J. Mawhin, J.-M. André, P. H. Heenen, M. Hallin, Ch. Joachain, B. Delmon, Gr. Nicolis.

*Lauréats des périodes précédentes :*

82<sup>e</sup> période, 2007-2008 : M. Michael Bender.

Sciences naturelles

Jury : MM. C. Sironval, G. Thinès, G. Bernier, A. Delmer, J. Lambinon, J. M. Pasteels, J. Martial, A. Goldbeter, A.-M. Fransolet, R. Souchez, L. Dejonghe et Fr. Robaszynski.

*Lauréat de la période précédente :*

82<sup>e</sup> période, 2007-2008 : M. Olivier Femenias.

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à**

**M<sup>me</sup> Françoise Thomas**

**Tél. : + 32 2 550 22 02 ; Fax + 32 2 550 22 05 ; [francoise.thomas@cfwb.be](mailto:francoise.thomas@cfwb.be).**

# **CONCOURS ANNUELS, PRIX ET FONDATIONS DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

## **Concours annuels**

### **Conditions réglementaires générales**

Les mémoires présentés aux concours annuels de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques devront être inédits. Ils seront adressés en trois exemplaires à M. le Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, avant le terme fixé.

Pour être couronnés les travaux reçus doivent faire preuve de qualités méthodologiques irréprochables et apporter une contribution scientifique originale. Ils doivent d'autre part se distinguer par les qualités de l'exposé (ordre et clarté) et les qualités de la langue (correction et élégance).

Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur mémoire peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les membres et les associés de l'Académie ne peuvent prendre part aux concours dont le programme a été établi par l'Académie.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

Un exemplaire des mémoires soumis sera déposé dans les Archives de l'Académie.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

### **Programmes pour 2009, 2010 et 2011**

#### **2009**

Six prix de 1 250 €

*Terme : 31 octobre 2008*

#### **PREMIÈRE QUESTION**

On demande une étude sur l'application du concept d'hiérogamie dans l'analyse de la tradition sur les rois de Rome.

## DEUXIÈME QUESTION

On demande une étude sur les liens entre les dogmes religieux et l'idéologie politiques à l'époque carolingienne.

## TROISIÈME QUESTION

On demande une étude linguistique de chartes médiévales en langue française.

## QUATRIÈME QUESTION

On demande une étude sur les relations entre le chapitre cathédral et les églises paroissiales de Tournai au XV<sup>e</sup> siècle.

## CINQUIÈME QUESTION

On demande une étude sur le haut personnel de l'administration centrale des anciens Pays-Bas.

## SIXIÈME QUESTION

On demande une étude sur la sociotopographie d'une ville des anciens Pays-Bas.

## SEPTIÈME QUESTION

On demande une étude sur l'histoire politique de la Principauté de Liège sous le règne de Jean-Théodore de Bavière.

## HUITIÈME QUESTION

On demande une étude sur le langage dans les œuvres de fiction d'auteurs nigériens contemporains.

## NEUVIÈME QUESTION

On demande une étude sur les pratiques et les politiques de contrôle de l'espace privé dans l'État indépendant du Congo et au Congo belge, de la création à l'indépendance.

## DIXIÈME QUESTION

On demande une étude biographique consacrée à l'économiste Robert Triffin (1911-1993).

## ONZIÈME QUESTION

On demande une étude sur la représentation des nombres chez les aveugles de naissance.

**2010**

Six prix de 1 250 €  
*Terme : 31 octobre 2009*

**PREMIERE QUESTION**

Panthéons grecs, panthéons orientaux. On demande une étude sur l'élaboration des panthéons des cités grecques à l'époque archaïque, qui mette en évidence les schémas mythiques importés du Proche Orient.

**DEUXIEME QUESTION**

On demande une étude sur la place de l'art et de l'artisanat orientalisants dans l'émergence de la cité grecque.

**TROISIEME QUESTION**

On demande une étude sur les récits de voyage durant l'Antiquité gréco-romaine.

**QUATRIEME QUESTION**

On demande une étude sur les officiers de justice des comtes de Hainaut des maisons de Hainaut, d'Avesnes et de Bavière (1172-1428).

**CINQUIEME QUESTION**

On demande une étude sur la signification de l'habillement dans les sociétés occidentales aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

**SIXIEME QUESTION**

On demande une étude sur le thème de l'enfance dans la poésie néo-latine des Pays-Bas (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.).

**SEPTIEME QUESTION**

On demande une étude sur les Utopies calvinistes publiées à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes.

**HUITIEME QUESTION**

On demande une étude sur la localisation des élites artistiques à Bruxelles durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

**NEUVIEME QUESTION**

On demande une étude socio-statistique sur le personnel littéraire belge francophone de l'entre-deux-guerres.

## DIXIEME QUESTION

On demande une étude sur la formation au travail social en Belgique durant l'entre-deux-guerres.

**2011**

Six prix de 1 250 €  
*Terme : 31 octobre 2010*

## PREMIÈRE QUESTION

On demande une étude sur les éléments religieux et mythologiques de l'idéologie "impériale" à Rome au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., tels notamment qu'ils sont propagés par les émissions monétaires.

## DEUXIÈME QUESTION

On demande une étude sur l'importance économique et politique des Égyptiens hellénisés sous l'Empire romain.

## TROISIÈME QUESTION

On demande une étude sur le traité astronomique de Stéphane d'Alexandrie (618 ap. J.-C.), comprenant une histoire du texte et l'édition critique traduite et commentée.

## QUATRIÈME QUESTION

On demande une étude sur les rapports entre Bruxelles et sa campagne des origines au XIII<sup>e</sup> siècle.

## CINQUIÈME QUESTION

On demande une étude sur le renouvellement de la cosmographie à la Renaissance.

## SIXIÈME QUESTION

On demande une étude sur le haut personnel de l'administration centrale des anciens Pays-Bas

## SEPTIÈME QUESTION

On demande une comparaison des politiques de logement et d'installation et des pratiques locales d'intégration entre le cas de l'immigration interne dans la banlieue industrielle de Milan et celui de l'immigration internationale dans les bassins miniers de Wallonie.

## HUITIÈME QUESTION

On demande une étude philosophique du mensonge à travers les siècles.

## NEUVIÈME QUESTION

On demande une étude comparative des enjeux et rhétoriques de l'historiographie littéraire en Belgique, en Suisse romande et au Québec.



# Prix et subventions académiques

## Conditions générales

Les Fondations de l'Académie royale de Belgique résultent de dons et legs faits par des mécènes aux fins d'encourager des travaux scientifiques, littéraires et artistiques ; elles permettent d'attribuer des prix ou d'octroyer des subventions.

Les libéralités faites à l'Académie, établissement public d'État, sont exemptes de charges ainsi que de tous droits de succession (code des droits de succession, art. 55) et d'enregistrement (code des droits d'enregistrement, art. 161).

L'Académie bénéficie, d'autre part, d'une réduction des honoraires notariaux (A.R. du 16 décembre 1950, art. 8).

Les libéralités exemptes de charges peuvent être faites par dons manuels : cette procédure évite au donateur tous frais d'acte notarié.

Les conditions – dont un résumé figure ci-après – propres à chacune des Fondations et Fonds figurent dans des règlements qui peuvent être consultés au Secrétariat de l'Académie.

Les prix ne peuvent être décernés aux membres, correspondants et associés de l'Académie.

En règle générale, les prix et subventions peuvent être attribués à des candidats de toutes nationalités. La rubrique *Objets et conditions particulières* signalera les dispositions testamentaires qui, dans certains cas, restreignent le champ des candidatures.

Pour se mettre en accord avec la législation européenne, la Commission administrative de l'Académie a décidé d'étendre aux ressortissants des pays de l'Union européenne la possibilité de prendre part aux concours et prix de l'Académie, réservés jusqu'à présent à des Belges.

Sauf dispositions particulières, les travaux ou les dossiers présentés par les candidats doivent être rédigés dans l'une des langues nationales de la Belgique. Si le jury l'estime justifié, l'usage d'une langue européenne de large diffusion internationale ne sera toutefois pas exclu.

Indépendamment des travaux ou des dossiers présentés par les candidats eux-mêmes, le jury se réserve le droit d'examiner d'office, d'autres travaux ou dossiers réunissant les conditions requises, afin d'attribuer le prix ou la subvention à celui qu'il estime le plus méritant.

Dans l'attribution d'un prix ou d'une subvention, le jury aura toujours soin de respecter l'esprit des dispositions testamentaires des fondateurs.

Les ouvrages imprimés présentés au concours doivent avoir été publiés dans la période écoulée depuis la dernière attribution du prix.

Les candidats sont priés de déposer au moins deux exemplaires de l'ouvrage ou du dossier qu'ils présentent, et cela avant la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède celle de l'attribution du prix ou de la subvention.

## **Objets et conditions particulières**

### **Prix de l'Académie royale de Belgique**

(créé en 1995)

Destiné à récompenser l'excellence et la notoriété d'une personnalité ayant la citoyenneté d'un pays membre du Conseil de l'Europe. Le prix est indivisible. Aucun acte de candidature n'est requis. Le prix est attribué sans limites d'âge et est assorti d'une médaille d'argent. Il est accordé chaque année alternativement par l'une des Classes (Sciences, Lettres et Beaux-Arts).

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Lettres :*

2000 : M<sup>me</sup> Carla da Ponte.

2003 : non décerné.

2006 : non décerné.

### **Médaille de l'Académie royale de Belgique**

(créée en 1995)

À l'initiative de l'une de ses Classes, l'Académie peut décerner annuellement une médaille d'argent à une personne ou une œuvre dont elle veut reconnaître les mérites et qui ne satisfait pas aux conditions stipulées dans les règlements des prix attribués par les trois Classes.

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Lettres :*

2002 : M. A. dos Reis.

### **Prix Claude Backvis**

(créé en 1999 ; montant : 2000 €)

Prochaine attribution en 2009.

Destiné à favoriser la publication d'ouvrages scientifiques se rapportant à l'histoire culturelle et en particulier à l'histoire des lettres d'une ou de plusieurs nations européennes ayant eu le latin comme langue de culture. Les travaux présentés doivent se rapporter à la période allant de 1450 (1400 s'il s'agit de l'Italie) à 1905.

Ils seront écrits en français. L'ouvrage couronné devra mettre, sur sa page de titre, lors de sa publication, la mention « Prix du Fonds Claude Backvis de l'Académie royale de Belgique ».

*Quatrième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury pour 2009 : MM. P. Jodogne, *président* ; J.-M. Duvosquel, G. Debusscher, M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, M. G. Jucquois.

*Lauréate de la période précédente :*

3<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M<sup>lle</sup> Annick Delfosse.

### **Prix Anton Bergmann**

(créé en 1875)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné à l'auteur d'une histoire ou monographie, écrite en néerlandais, d'une ville ou commune flamande de Belgique, quelle que soit sa population.

La monographie imprimée doit avoir paru dans la période quinquennale, mais les travaux manuscrits sont admis également à prendre part au concours.

*Vingt-troisième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2009.*

Jury : Ph. Godding, *président*, J.-M. Duvosquel, J.-M. Cauchies, baron R. C. Van Caenegem, M. R. van Uytven.

*Lauréat de la période précédente :*

22<sup>e</sup> période, 2000-2004 : Kring voor Geschiedenis en Kunst van Deinze en de Leiestreek.

### **Prix Adelson Castiau**

(créé en 1902)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné à l'auteur du meilleur travail (mémoire ou rapport de recherches) imprimé ou dactylographié ayant pour objet ou pour effet de promouvoir le progrès social.

Prix réservé à un Belge (ou à un ressortissant d'un pays de l'Union européenne).

*Première période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2009*

Jury : Baron Delpérée, *président* ; M. J. Gotovitch, N.

*Lauréat de la période précédente :*

40<sup>e</sup> période, 2002-2004 : M. Nicolas Renard.

### **Prix Franz Cumont**

(créé en 1937 ; montant : 2000 €)

Prochaine attribution : 2009.

Destiné à couronner un ouvrage ayant pour objet l'histoire des religions ou l'histoire des sciences, l'une et l'autre dans l'antiquité, c'est-à-dire chez les peuples du bassin de la Méditerranée avant Mahomet.

Le prix ne peut être partagé, sauf dans le cas où plusieurs auteurs ont travaillé en collaboration.

*Treizième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008.*

Jury pour 2009: MM. J. Bingen, *président* ; J. Poucet, A. Allard, M. Malaise et M<sup>me</sup> C. Opsomer.

*Lauréat de la période précédente :*

12<sup>e</sup> période, 2003-2005 : M. Pierre Bonnechere.

**Prix Joseph De Keyn**  
(créé en 1880 ; montant : 3500 €)

Prochaine attribution : 2009 (enseignement primaire)

Destiné à des ouvrages d’instruction et d’éducation laïques, alternativement :

- à l’usage de l’enseignement primaire ;
- à l’usage de l’enseignement moyen, y compris l’art industriel.

*Soixante quatrième concours, première période : 2007-2008. - Enseignement primaire.*

Jury pour 2009 : MM. G. Jucquois, *président* ; J. Bingen, J.-P. Devroey ; J. Mawhin, A. Delmer (Classe des Sciences) ; J. Leduc et M<sup>me</sup> E. De Keyser (Classe des Beaux-Arts).

*Lauréats des périodes précédentes :*

63<sup>e</sup> concours, 1<sup>re</sup> période, 2003-2004 - Enseignement primaire : M<sup>mes</sup> Suzanne Heughebaert et Mireille Maricq.

63<sup>e</sup> concours, 2<sup>e</sup> période, 2005-2006 - Enseignement moyen : M<sup>me</sup> Françoise Van Dieren et M. Pierre Sartiaux.

**Prix Émile de Laveleye**  
(créé en 1895)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné au savant (vivant au moment de l’expiration de la période du concours), dont l’ensemble des travaux aura fait faire des progrès importants à l’économie politique et à la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale.

*Dix-neuvième période sexennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2010.*

Jury : M. P. Lebrun, *président* ; MM. Fr. Rigaux, Ph. de Woot, baron Smets, M. H. Hasquin ; E. Jakhian, baron Jacobs.

*Lauréat de la période précédente :*

18<sup>e</sup> période, 1999-2004 : M. Christophe Lejeune.

**Prix Polydore De Paepe**  
(créé en 1907)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à l’auteur belge ou étranger du meilleur exposé de philosophie spiritualiste fondée sur la raison pure ou sur l’expérience.

*Quinzième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2010.*

Jury : MM. J. Taminiaux, M. Richir, G. Hottois, P. Gochet.

*Lauréat de la période précédente :*

14<sup>e</sup> période, 2001-2005 : M. Rudolf Gutwirth.

### **Prix baron de Saint-Genois**

(créé en 1867)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à l'auteur du meilleur travail d'histoire ou de littérature écrit en néerlandais.

*Vingt-quatrième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2010.*

Jury : MM. Ph. Godding, *président* ; G. Debusscher ; baron Van Caenegem, MM. J. Weisgerber, W. Prevenier.

*Lauréat de la période précédente :*

23<sup>e</sup> période, 2001-2005 : M. Maarten Van Ginderachter.

### **Prix baron de Stassart**

(créé en 1851)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné à une notice sur un Belge célèbre (historien ou littérateur, savant ou artiste).

*Vingt-sixième période sexennale : 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2009 - Historien ou littérateur.*

Jury : chan. R. Aubert, MM. J.-M. Duvosquel, M<sup>me</sup> C. Opsomer.

*Lauréat de la période précédente :*

25<sup>e</sup> période, 1998-2003, savant ou artiste : M. Michel Draguet.

### **Prix de Stassart**

(créé en 1859)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné à un ouvrage concernant l'histoire de Belgique.

*Vingt-troisième période sexennale : 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2009.*

Jury : chan. Aubert, M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, M. H. Hasquin.

*Lauréat de la période précédente :*

22<sup>e</sup> période, 1998-2003 : M. Guy Vanthemsche.

## **Prix Ernest Discailles**

(créé en 1907)

Prochaine attribution : 2012 (histoire de la littérature française).

Destiné en alternance à l'auteur du meilleur travail (imprimé ou manuscrit), consacré tantôt à l'histoire de la littérature française et tantôt à l'histoire contemporaine.

Réservé :

- à un Belge ;
- à un étranger étudiant ou ancien étudiant de l'Université de Gand.

Le travail doit avoir été écrit pendant la période décennale qui précède l'attribution du Prix.

*Vingt et unième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2011 – Histoire de la littérature française.*

Jury : M<sup>lle</sup> M. Tyssens, *présidente* ; MM. P. Jodogne, J.-M. Klinkenberg, G. Jucquois, J. Mignon et D. Coenen.

*Lauréat de la période précédente :*

19<sup>e</sup> période, 1997-2001 - Histoire de la littérature française : M. B. Denis.

20<sup>e</sup> période, 2002-2006 – Histoire contemporaine : non décerné.

## **Prix Jules Duculot**

(créé en 1965)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à couronner un ouvrage (imprimé ou manuscrit) écrit en langue française, ayant pour objet l'histoire de la philosophie.

Le prix est réservé soit à un Belge, soit à un étranger détenteur d'un grade académique octroyé par une université belge.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les cinq années antérieures à la fin de la période.

*Neuvième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2011.*

Jury : MM. J. Taminiaux, M. Richir, G. Hottois, P. Gochet.

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période, 2001-2006 : M. Denis Seron.

## **Prix Charles Duvivier**

(créé en 1905)

Prochaine attribution : 2013.

Destiné à l'auteur belge du meilleur travail sur l'histoire du droit belge ou étranger ou sur l'histoire des institutions politiques, judiciaires ou administratives de la Belgique.

*Deuxième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012.*

Jury : MM. J.-M. Cauchies, *président* ; Ph. Godding, baron Delpérée, M. M. Dumoulin ; M<sup>me</sup> H. Jones, MM. A. Braun, Cl. Parmentier.

*Lauréat de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période quinquennale : 2003-2007 : M. Julien Maquet.

**Prix Joseph Gantrelle**  
(créé en 1890)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à un ouvrage de philologie classique. Réservé à un Belge.

Question posée : On demande une étude sur les langages secrets dans l'Antiquité.

*Première période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2010.*

Jury : MM. J. Bingen, J. Poucet, M<sup>me</sup> M. Mund-Dopchie.

*Lauréat de la période précédente :*

56<sup>e</sup> période, 2004-2005 : M. Jean-Michel Renaud.

**Prix Eugène Goblet d'Alviella**  
(créé en 1926)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné au meilleur travail de caractère strictement scientifique et objectif relatif à l'histoire des religions.

Réservé à un Belge.

*Seizième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2001-31 décembre 2005.*

Jury : MM. J. Bingen, *président*; A. Allard, M. Malaise, H. Hasquin, M<sup>me</sup> C. Opsomer, M. J.-Fr. Gilmont.

*Lauréate de la période précédente :*

16<sup>e</sup> période, 2001-2005 : M<sup>me</sup> Aude Busine.

**Prix Joseph Houziaux**  
(créé en 1994 ; montant 1200 €)

Prochaine attribution : 2009.

Destiné, en alternance, à l'auteur d'un travail de recherche sur la langue française, et à l'auteur, soit d'une œuvre littéraire en dialecte (picard, wallon, lorrain et champenois), soit d'une étude de dialectologie (le domaine considéré étant celui de la Wallonie au sens large).

Destinataires : Belges ou étrangers, âgés de moins de soixante ans à la fin de la période envisagée. Les travaux (manuscrits ou imprimés), pourront être rédigés (avant la fin de la période) en français, en espagnol, en italien, en allemand, en anglais ou en néerlandais. L'envoi de ces travaux sera accompagné d'une lettre contenant le *curriculum vitae* et la liste complète des publications des auteurs.

Le prix ne sera pas partagé mais pourra couronner un travail unique de plusieurs auteurs.

Dans le cas où aucun travail n'est retenu pour l'attribution du prix, le jury peut proposer l'octroi de subventions de recherche ou de publication.

*Cinquième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2008 - Recherches sur la langue française.*

Jury pour 2009 : M<sup>lle</sup> M. Tyssens, *présidente* ; MM. J.-M. Klinkenberg, G. Jucquois, J. Lechanteur ; A. Goosse, J.-M. Pierret

*Lauréats de la période précédente :*

4<sup>e</sup> période, 2003-2005 : MM. Jean Germain et Louis Genette.

### **Prix Tobie Jonckheere**

(créé en 1957)

Prochaine attribution : 2012.

Destiné à couronner un ouvrage (imprimé ou manuscrit) consacré aux sciences de l'éducation.

*Première période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2011.*

Jury : MM. J. Bingen, M. Richelle, G. Hottois, N.

*Lauréat de la période précédente :*

16<sup>e</sup> période, 2001-2003 : M. Jean-Marc Defays.

17<sup>e</sup> période, 2004-2006 : non décerné.

### **Prix Roger Lambrechts**

(créé en 2004)

Première attribution : 2010.

Destiné à des travaux scientifiques (manuscrits ou imprimés) consacrés à la philologie, à l'histoire, à l'histoire et à l'archéologie, des populations étrusques ou italiques.

Ces ouvrages doivent avoir été rédigés en français, anglais, allemand, italien ou espagnol dans le courant de la période triennale précédant l'année de l'attribution. Les auteurs adresseront leur acte de candidature, avant la fin de cette période, au Secrétaire perpétuel de l'Académie. Ils y joindront deux exemplaires de leur travail ainsi que leur curriculum vitae. Le prix ne peut être partagé.

*Deuxième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. J. Poucet, *président* ; J. Bingen, M<sup>me</sup> Mund-Dopchie, MM. Fr. de Callataÿ ; P. Fontaine.

*Lauréat de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période, 2004-2006 : M. Andrea Babbi.



## **Prix Eugène Lameere**

(créé en 1902)

Première attribution : 2010

Destiné au meilleur ouvrage d'enseignement de l'histoire à l'usage des écoles primaires, moyennes et normales de Belgique, dans lequel l'image joue un rôle important pour l'intelligence du texte.

*Vingt et unième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2005-31 décembre 2009.*

Jury : M. J.-P. Devroey, *président* ; MM. M. Dumoulin, J.-J. Heirwegh et M<sup>me</sup> C. Billen ; M<sup>me</sup> A. Molle.

*Lauréat de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 2000-2004 : non décerné.

## **Prix Henri Lavachery**

(créé en 1961)

Prochaine attribution : 2013.

Destiné à un travail d'ethnologie (au sens le plus large). Ce travail peut avoir la forme soit d'un écrit soit d'un film.

Les écrits comme les commentaires de film seront en français. Réservé à un Belge. Le prix ne pourra pas être scindé.

*Dixième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012.*

Jury : M. J. Bingen, *président* ; M. L. de Heusch ; baron de Maret.

*Lauréat de la période précédente :*

9<sup>e</sup> période, 2003-2007 : M. Filip De Boeck.

## **Prix Léon Leclère**

(créé en 1928)

Prochaine attribution : 2013.

Destiné au meilleur travail (imprimé ou manuscrit) d'histoire de la Belgique ou d'histoire générale, œuvre de début d'un jeune historien belge (ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne).

*Dix-septième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012.*

Jury : MM. P. Lebrun, Ph. Godding, M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, M. H. Hasquin.

*Lauréat de la période précédente :*

16<sup>e</sup> période, 2003-2007 : M. Michaël Amara.

## **Prix Arthur Merghelynck**

(créé en 1995)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné en alternance à une œuvre relevant du domaine de la généalogie et de l'histoire des familles.

Prix décerné en alternance avec la Classe des Beaux-Arts.

*Quatorzième période annuelle (Classe des Lettres) : 1<sup>er</sup> janvier 2009-31 décembre 2009.*

Jury : MM. J.-M. Duvosquel, *président* ; Ph. Godding, N. ; MM. E. Halfants, Chr. De Fossa.

*Lauréat de la période précédente :*

12<sup>e</sup> période, 2007 : M. Marc Belvaux.

## **Prix de Psychologie**

(créé en 1961)

Prochaine attribution : 2010.

Destiné à couronner la meilleure thèse doctorale de psychologie scientifique présentée dans une université belge par un étudiant de la même nationalité ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne.

Seules les thèses soutenues avec succès pendant la période triennale pourront être prises en considération.

*Seizième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : MM. M. Richelle, *président* ; X. Seron, J. Morais, P. Eelen, A. Vandierendonck.

*Lauréat de la période précédente :*

15<sup>e</sup> période, 2004-2006 : M. Wouter Duyck.

## **Prix Herman Schoolmeesters**

(créé en 1943)

Prochaine attribution : 2013.

Destiné à un ouvrage (imprimé ou manuscrit), utile à la promotion des entreprises petites et moyennes. Réservé soit à un Belge soit à un ressortissant d'un pays de l'Union européenne.

*Dixième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012.*

Jury : MM. Ph. de Woot, M. Dewatripont, H. Hasquin, baronne Thys-Clément.

*Lauréat de la période précédente :*

9<sup>e</sup> période, 2003-2007 : non décerné.

## **Prix Jean Stengers**

(créé en 2004)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à des travaux (manuscrits ou imprimés) consacrés à l'histoire au sens large et achevés durant la période triennale précédent l'année d'octroi.

Le prix pourra être accordé à plusieurs personnes ayant travaillé au sein d'une même équipe de recherche. Il pourra de même distinguer en partage les travaux de deux auteurs travaillant individuellement ou en équipe. Il ne doit pas être fait acte de candidature.

*Troisième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, *présidente* ; MM. Ph. Godding, J.-L. Kupper, H. Hasquin, M<sup>me</sup> E. Gubin.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période, 2005-2007 : M. Guy Vanthemsche.

## **Prix Suzanne Tassier**

(créé en 1956)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à un travail scientifique important, écrit en français, sur un sujet d'histoire ou de philologie, ou de droit, ou de sciences sociales.

Dans le cas où aucun travail ressortissant à l'une de ces branches ne serait susceptible d'être couronné, le prix pourra être attribué à un travail portant sur un sujet de sciences naturelles ou médicales ou mathématiques. À mérite égal, la préférence sera donnée à un travail d'histoire (terme pris ici dans le sens le plus large).

Réservé à une femme belge (ou ressortissante d'un pays de l'Union européenne) ayant fait ses études dans une université belge et ayant obtenu au moins un grade de docteur.

*Vingt-sixième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : M<sup>lle</sup> M. Tyssens, *présidente* ; M<sup>mes</sup> C. Opsomer, R. Kurgan-van Hentenryk, MM. J. Poucet, G. Hottois, N.

*Lauréate de la période précédente :*

25<sup>e</sup> période, 2005-2007 : M<sup>me</sup> Claudine Marissal.

## **Prix Auguste Teirlinck**

(créé en 1907)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à un ouvrage (rédigé en français ou en néerlandais) concernant la littérature néerlandaise.

*Vingt-troisième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2006-31 décembre 2010.*

Jury : MM. E. Debusscher, *président* ; G. Jucquois, N. ; MM. J. Weisgerber, P. Hadermann.

*Lauréat de la période précédente :*

22<sup>e</sup> période, 2001-2005 : M. Peter Bormans.

### **Prix Victor Tourneur**

(créé en 1954 ; montant : 1200 €)

Prochaine attribution : 2009.

Destiné à favoriser en alternance les études numismatiques ou sigillographiques, ce prix est décerné, alternativement par la Classe des Lettres (pour la numismatique ou la sigillographie) et par la Classe des Beaux-Arts (pour l'art de la médaille).

*Onzième période décennale : 1<sup>er</sup> janvier 1999-31 décembre 2008 - Sigillographie.*

Jury pour 2009 : MM. Fr. de Callataÿ, *président* ; J. Bingen, J. Balty ; M. Smolderen.

*Lauréat de la période précédente - Études numismatiques :*

9<sup>e</sup> période, 1989-1998 : M. François de Callataÿ.

## **II. SUBVENTIONS**

### **Fonds Louis Davin**

(créé en 1991 ; montant : 2000 €)

Prochaine attribution : 2009.

Destinée à favoriser les études, les recherches et les travaux en sciences économiques (au sens large, avec une attention particulière à l'économie régionale).

Destinataires : chercheurs belges ou étrangers, titulaires au moins d'un diplôme de licence en sciences économiques délivré par une université belge, et âgé de moins de trente-cinq ans au moment de la clôture de chaque période.

Les revenus de la Fonds pourront servir à octroyer des bourses d'études ou de recherches, en Belgique ou à l'étranger, à subvenir aux frais de publications ou de recherches, et, en général, à soutenir tous travaux à réaliser dans le domaine susdit. Ils pourront être attribués à un ou plusieurs candidats. À titre exceptionnel, une subvention pourra être accordée deux fois à la même personne.

Les candidats transmettront leur demande, accompagnée d'un dossier et d'une copie de leur diplôme, au Secrétaire perpétuel, dans les délais prescrits.

*Huitième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury pour 2009 : MM. P. Lebrun, *président* ; G. Wunsch, Fr. Rigaux, baron de Woot, M. M. Dewatripont, baron Smets.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

7<sup>e</sup> période, 2003-2004 : M. Benjamin Wayens.

**Fonds René Draguet**  
(créé en 2001 ; montant : 2500 €)

Prochaine attribution : 2009.

Destiné à encourager les recherches portant prioritairement sur le développement du christianisme en Orient jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne ou portant éventuellement sur les phénomènes religieux, philosophiques ou sociaux qui, à l'époque hellénistique ou sous l'Empire, ont pu influencer en Orient le développement des mouvements religieux.

Des recherches visant à mettre au point des manuscrits admis à la publication par la Classe des Lettres pourront être subsidiées, de même que des recherches de valeur conduisant à la publication de leurs résultats en langue française.

*Deuxième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury pour 2009 : MM. J. Poucet, *président* ; J. Bingen, A. Allard, M. Malaise, J.-P. Devroey.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période biennale, 2005-2006 : Saulius Rumšas.

**Fonds Edmond Fagnan**  
(créée en 1925 ; montant : 1000 €)

Prochaine attribution : 2009.

Subvention destinée à :

- aider les recherches entreprises ou projetées ainsi que des voyages se rapportant aux études musulmanes et sémitiques ;
- faciliter la publication des travaux originaux ;
- organiser des concours et, en général, encourager les travaux de toute espèce qui paraîtraient utiles à la réalisation de l'objet du Fonds.

Réservée soit à un Belge, soit à un Français.

Les travaux pour l'impression desquels des subventions seront sollicitées devront être rédigés en français. Les bénéficiaires s'engagent à faire rapport sur la réalisation de leurs projets avant le 1<sup>er</sup> février qui suit l'octroi de la subvention.

*Quatre-vingtième-troisième période annuelle : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2008*

Jury pour 2009 : MM. A. Allard, *président* ; J. Bingen, M. Malaise.

*Bénéficiaires des périodes précédentes :*

82<sup>e</sup> période, 2007 : M<sup>me</sup> Hélène Condylis-Bassoukos.

**Fonds Paul Faider**  
(créé en 1966)

Destiné à assurer la publication des Catalogues des manuscrits conservés dans les bibliothèques belges.

**Fonds Camille Liégeois**  
(créé en 1936)

Prochaine attribution : 2006.

Destiné à des projets de recherches ou des voyages scientifiques. Réservé à un Belge âgé de moins de trente-cinq ans au 30 juin de la dernière année de la période. Subvention décernée alternativement tous les trois ans par la Classe des Sciences et par la Classe des Lettres.

*Vingt-cinquième période triennale (Classe des Lettres) : 1<sup>er</sup> janvier 2009-31 décembre 2011.*

Jury : MM. P. Jodogne, *président*; J. Gotovitch, J.-L. Kupper, M. Dumoulin, Fr. de Callatay.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

23<sup>e</sup> période, 2003-2005 (Classe des Lettres) : M. Renaud Adam.

**Fonds Ernest Mahaim et Émile Waxweiler**  
(créés respectivement en 1936 et en 1922)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à promouvoir des études originales consacrées aux structures et organisations sociales, ainsi qu'à leur adaptation aux mutations de leur environnement global. La subvention servira à financer des voyages d'étude, des enquêtes ou des recherches, et à assumer les frais de publication ou d'entreprises scientifiques.

Les demandes doivent être présentées avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

*Deuxième période triennale : 2008-2010.*

Jury : M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, *président* ; M. F. Dassetto, baronne Thys-Clément ; M. A. Piasser, baron de Maret.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période, 2005-2007 : M<sup>me</sup> Nathalie Burnay.

**Fonds Arthur Merghelynck**  
(créé en 1999)

Prochaine attribution : 2011.

Destiné à favoriser les travaux ayant trait à l'Histoire en Belgique, en tant qu'elle relève des Classes des Sciences, des Lettres ou des Beaux-Arts.

La subvention est attribuée chaque année par le Fonds, sur proposition alternative de la Classe des Sciences, de la Classe des Lettres et de la Classe des Beaux-Arts, sous forme de Prix-crédits de recherches ou d'une contribution à la publication d'ouvrages, notamment des ouvrages de la collection des « Anciens auteurs belges ».

*Onzième période annuelle : 1<sup>er</sup> janvier 2010-31 décembre 2010 (Classe des Lettres).*

Jury : MM. J.-M. Duvosquel, *président* ; Ph. Godding, P. Jodogne, M<sup>me</sup> C. Opsomer.

*Bénéficiaire de la 8<sup>e</sup> période (Classe des Lettres), 2007 : M. Jan Caluwaerts.*

## **Fondation Jacques et Yvonne Ochs-Lefebvre**

(créée en 1989)

Prochaine attribution : 2013-2017.

Instituée par Yvonne Lefebvre en mémoire de son mari, le dessinateur et peintre Jacques Ochs, cette fondation met tous les cinq ans à la disposition des Classes de l'Académie, dans l'ordre, Beaux-Arts, Sciences, Lettres et pour la première fois en 1992, 60 % des revenus de son capital ; cette subvention doit être utilisée à des fins conformes à la mission de l'Académie, notamment en couronnant des recherches de valeur, en organisant des colloques ou des réunions artistiques ou scientifiques, en rééditant des ouvrages fondamentaux épuisés, etc.

*Sixième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2013-31 décembre 2017 (Classe des Lettres).*

*Bénéficiaires de la 3<sup>e</sup> période : M<sup>mes</sup> Valérie Bada, Christine Dupont, N. Massar, N. Burnay.*

## **Fonds Henri Pirenne**

(créé en 1913)

Prochaine attribution : 2012.

Destiné à favoriser les études relatives à l'histoire de Belgique (conçue dans le sens le plus large), en facilitant des voyages d'études ou de recherches dans les universités, bibliothèques, dépôts d'archives, musées, etc. de la Belgique ou de l'étranger ; en subvenant aux frais de publications ou d'entreprises scientifiques et, en général, à venir en aide à tous les travaux ou moyens d'encouragement qui paraîtront utiles à cette fin.

*Deuxième période quadriennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2011.*

Jury : M<sup>me</sup> R. Kurgan-van Hentenryk, *président* ; MM. J.-L. Kupper, Ph. Godding, P. Lebrun, M<sup>me</sup> C. Opsomer ; M. Cl. Bruneel.

*Bénéficiaire de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période, 2004-2007 : M<sup>me</sup> Geneviève Warland.

## **Fonds Van Riet**

(créé en 2006)

Destiné à encourager la recherche et les publications dans les disciplines cultivées par Simone Van Riet : la philosophie et l'histoire des sciences au Moyen Âge, spécialement dans les domaines byzantins, arabes et arabo-latins. La destination prioritaire de ce Fonds est de subsidier la préparation et de financer la publication des ouvrages de la Collection *Avicenna latinus*, qui achèveront l'œuvre interrompue de Simone Van Riet. Les subsides disponibles sont temporairement réservés à l'édition en cours de préparation de la traduction latine des livres de la *Physique* d'Avicenne.

## **Fonds Émile Waxweiler**

(voir plus haut : Fonds Ernest Mahaim et Émile Waxweiler)

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à  
M. Serge Alexandre  
Tél : 02/550 22 46 ; Fax : 02/550 22 05 ; serge.alexandre@cfwb.be**



# CONCOURS ANNUELS, PRIX ET FONDATIONS DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

## Concours annuels

### Conditions réglementaires générales

#### A. Histoire et Critique

Les mémoires présentés aux concours annuels des trois Classes de l'Académie sont adressés à M. le Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, avant le terme fixé. Ceux qui seraient remis après ce terme seront exclus du concours.

Les mémoires doivent être adressés en trois exemplaires au secrétariat de l'Académie. Ils portent normalement le nom et l'adresse de leur(s) auteur(s). Néanmoins, ceux qui le désirent peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant les renseignements ci-avant et portant une devise ou un sigle reproduit en tête de leur mémoire.

Les mémoires déposés devront être originaux et préciser explicitement la question à laquelle ils répondent. Ils consisteront :

- soit en un document inédit, qui peut cependant inclure des parties de mémoire présenté par ailleurs pour la collation d'un grade académique (licence, doctorat, agrégation de l'enseignement supérieur, diplôme d'études approfondies...), mais en aucune façon un tel mémoire in extenso ;
- soit en un ensemble de publications, sorties de presse postérieurement à la formulation de la question par l'Académie, constituant un ensemble cohérent et réunies par une présentation et des conclusions générales.

L'étendue des mémoires sera réduite au strict nécessaire (maximum 250 pages de 2.500 caractères par page). Le plus grand soin sera accordé à la correction de la forme et à l'exactitude des citations ; la bibliographie prendra en compte les travaux publiés jusqu'à une date aussi proche que possible de celle du dépôt du mémoire.

Les membres et les associés ne peuvent prendre part aux concours dont le programme a été établi par l'Académie.

Les mémoires soumis restent déposés dans les archives de l'Académie et y sont accessibles aux chercheurs.

Les auteurs peuvent solliciter de l'Académie, si elle en a la possibilité et l'accord de la Classe, la publication en tout ou en partie des travaux couronnés.

### **B. Création artistique**

Les envois devront être faits à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, avant le terme fixé.

Les concurrents sont tenus de garder l'anonymat ; ils joindront à leur œuvre un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une brève devise ou marque distinctive qui sera répétée sur le projet même.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés. Les auteurs des projets couronnés sont tenus d'en donner une reproduction photographique qui sera conservée dans les Archives de l'Académie avec les autres pièces du concours.

Un délai de trois mois est accordé aux auteurs des projets pour en réclamer la restitution, à leurs frais. Passé ce délai, l'Académie n'est plus responsable de ces projets.

Les compositeurs qui ont obtenu un prix de l'Académie, autorisent celle-ci à faire exécuter l'œuvre couronnée à l'occasion d'une de ses séances publiques.

## **Programmes pour 2009 et 2010**

### **2009**

#### **A. Histoire et Critique**

Quatre prix de 1250 €

*Terme : 31 mars 2009*

#### **PREMIÈRE QUESTION**

Le professeur Ignace Vandevivere (1938-2004) a été le fondateur et le directeur du Musée de Louvain-la-Neuve pendant plus de 25 ans. On demande une étude sur son œuvre et plus spécialement sur cette institution très spécifique qui a pris le nom de Musée du dialogue : « Un lieu de regards croisés », de toutes les cultures, celles du passé, celles d'aujourd'hui.

#### **DEUXIÈME QUESTION**

On demande une étude sur Octave Maus.

#### **TROISIÈME QUESTION**

On demande une étude sur les facteurs de pianos en Belgique jusqu'aux années 1860.

## QUATRIÈME QUESTION

On demande une étude monographique sur le peintre Ramah.

## CINQUIÈME QUESTION

On demande une étude sur l'Antiphonaire de Westmalle (Ms 12 A-B) et son rôle dans l'histoire du chant cistercien au XII<sup>e</sup> siècle.

### **B. Création artistique**

Deux prix de 1250 €  
*Terme : 31 mars 2009*

#### PREMIÈRE QUESTION (PEINTURE)

On demande trois œuvres bidimensionnelles ne s'apparentant ni à l'impression, ni à la reproduction. Le format des œuvres n'est limité que par l'accessibilité aux salles d'exposition de l'Académie royale de Belgique. Elles seront accompagnées d'un dossier.

#### DEUXIÈME QUESTION (IMAGE IMPRIMÉE)

On demande cinq œuvres bidimensionnelles relevant des techniques d'impression et de reproduction. Le format des œuvres n'est limité que par l'accessibilité aux salles d'exposition de l'Académie royale de Belgique. Le jury demande des œuvres pertinentes en ce qui concerne la couleur, les noirs et les blancs n'étant pas exclus. Elles seront accompagnées d'un dossier.

## **2010**

### **A. Histoire et Critique**

Quatre prix de 1250 €  
*Terme : 31 mars 2010*

#### PREMIÈRE QUESTION

On demande une étude sur les valves de miroir en ivoire du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### DEUXIÈME QUESTION

On demande une étude sur la résurrection du Christ dans le vitrail de France aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

#### TROISIÈME QUESTION

On demande une étude sur la cathédrale Saint-Paul à Liège.

#### QUATRIÈME QUESTION

On demande une étude sur la musique expérimentale à l'Exposition universelle de 1958 à Bruxelles et les premiers développements de la musique électroacoustique à Bruxelles..

#### CINQUIÈME QUESTION

On demande une étude sur la médaille à l'époque Art nouveau : efflorescence d'un art mineur.

#### SIXIÈME QUESTION

On demande une étude sur la construction optique dans *Les Ménines* de Vélasquez.

### **B. Création artistique**

Deux prix de 1250 €  
*Terme : 31 mars 2010*

#### PREMIÈRE QUESTION (SCULPTURE)

Dans son œuvre, le candidat choisit une sculpture qui a des qualités monumentales et qui peut être agrandie. La taille définitive, le choix du matériau et la technique d'exécution devront être précisés. Le projet pourra être présenté sous forme de maquette ou de photographie.

#### DEUXIÈME QUESTION (ART DU RELIEF)

Même programme qu'à la première question mais appliqué au relief.

# **Prix et subventions académiques**

## **Conditions générales**

Les Fondations de l'Académie royale de Belgique résultent de dons et legs faits par des mécènes aux fins d'encourager des travaux scientifiques, littéraires et artistiques ; elles permettent d'attribuer des prix ou d'octroyer des subventions.

Les libéralités faites à l'Académie, établissement public d'État sont exemptes de charges ainsi que de tous droits de succession (code des droits de succession, art. 55) et d'enregistrement (code des droits d'enregistrement, art. 161).

L'Académie bénéficie d'autre part, d'une réduction des honoraires notariaux (A.R. du 16 décembre 1950, art. 8).

Les libéralités exemptes de charges peuvent être faites par dons manuels : cette procédure évite au donateur tous frais d'acte notarié.

Les conditions – dont résumé figure ci-après – propres à chacune des Fondations – figurent dans des règlements qui peuvent être consultés au Secrétariat de l'Académie.

Les prix ne peuvent être décernés aux membres et associés de l'Académie. Sauf indication contraire, ils ne peuvent être décernés plus de deux fois, et non consécutivement, au même lauréat.

Pour se mettre en accord avec la législation européenne, la Commission administrative de l'Académie a décidé d'étendre aux ressortissants des pays de l'union européenne la possibilité de prendre part aux concours et prix de l'Académie, réservés jusqu'à présent à des Belges.

## **Objets et conditions particulières**

### **I. PRIX**

#### **Prix de l'Académie royale de Belgique**

(créé en 1995)

Destiné à récompenser l'excellence et la notoriété d'une personnalité ayant la citoyenneté d'un pays membre du Conseil de l'Europe. Le prix est indivisible. Aucun acte de candidature n'est requis. Le prix est attribué sans limites d'âge et est assorti d'une médaille d'argent. Il est accordé chaque année alternativement par l'une des Classes (Sciences, Lettres et Beaux-Arts).

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Beaux-Arts :*

2001 : M. R. Piano.

2004 : M. R. Opalka

2007 : La Musique des Guides (le plus ancien orchestre permanent de Belgique, créé en 1832 par S. M. le Roi Léopold I<sup>er</sup>).

#### **Médaille de l'Académie royale de Belgique**

(créée en 1995)

À l'initiative de l'une de ses Classes, l'Académie peut décerner annuellement une médaille d'argent à une personne ou une œuvre dont elle veut reconnaître les mérites et qui ne satisfont pas aux conditions stipulées dans les règlements des prix attribués par les trois Classes.

*Lauréats des périodes précédentes pour la Classe des Beaux-Arts :*

2004 : M. R. Opalka

2007 : La Musique des Guides (le plus ancien orchestre permanent de Belgique, créé en 1832 par S. M. le Roi Léopold I<sup>er</sup>).

#### **Prix Ernest Acker**

(créé en 1922)

Architecture.

Destiné à récompenser un projet présenté à l'Académie par un jeune architecte ressortissant d'un pays de l'Union européenne et domicilié en Belgique.

*Vingt-neuvième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

QUESTION : On demande la définition d'un problème concret d'architecture se posant dans un site réel librement choisi par le candidat. La solution, sous forme d'esquisse, démontrera l'intérêt de son intervention sur le cadre de vie.

La description du sujet imposé et des documents à remettre doit être demandée au Secrétariat de l'Académie.

Jury : les membres de la Section d'architecture.

*Lauréat de la période précédente :*

28<sup>e</sup> période, 2004-2006 : non décerné.

### **Prix Jos Albert**

(créé en 1981 ; montant : 2000 €)

Destiné à encourager annuellement l'œuvre d'un artiste plasticien de tendance figurative ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique. Le prix est indivisible. Les candidatures seront accompagnées d'un dossier. Indépendamment des candidatures présentées, il est loisible au jury de proposer tout artiste qui lui paraîtra le plus digne d'obtenir le prix.

*Vingt-septième période annuelle : 1<sup>er</sup> octobre 2008-30 septembre 2009.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

26<sup>e</sup> période, 2007-2008 : M. Thomas Jodogne.

### **Prix Paul Artôt**

(créé en 1958 ; montant : 3000 €)

Peinture.

Destiné à couronner un peintre, auteur d'une fresque ou de toute autre œuvre évoquant la figure humaine.

Ce prix sera décerné tous les deux ans à un artiste ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, âgé de moins de 40 ans à la fin de la période biennale.

Les candidats au prix peuvent se signaler, en accompagnant leur lettre de photographies de leurs œuvres principales. Ils y joindront un certificat de nationalité et un extrait de leur acte de naissance. Mais le prix pourra être accordé à un artiste qui n'a pas présenté sa candidature.

Le prix ne pourra pas être divisé.

*Vingt-cinquième période biennale : 1<sup>er</sup> février 2008-31 janvier 2009*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

24<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M. Frédéric Penelle.

### **Prix Paul Bonduelle**

(créé en 1956)

Architecture.

Destiné à couronner tous les trois ans l'auteur ou les auteurs d'une grande composition architecturale.

Pour pouvoir prendre part au concours aucune condition n'est imposée que celle de ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou du domicile en Belgique.

Le prix sera décerné à la suite d'un concours dont le sujet sera imposé par la Classe des Beaux-Arts. Un an après le début de la période triennale, les candidats soumettent un projet succinct, sur base du sujet imposé. Le jury retient alors trois candidats. Pour le terme de la période, les trois candidats retenus élaborent une version plus précise et définitive de leur projet initial. Suite à un rapport du jury, la Classe attribue le prix à l'un des trois projets.

Le prix pourra être décerné à une composition faite en collaboration. Dans ce cas, il sera partagé en parts égales entre les auteurs. Une seule œuvre sera couronnée. Les envois seront signés par leurs auteurs.

La Classe pourra accorder une récompense aux auteurs qui auront présenté une œuvre de valeur, mais qui n'aura pas été couronnée.

L'Académie deviendra propriétaire des dessins primés. Elle pourra publier tous les projets présentés.

*Seizième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2009-31 décembre 2011.  
(Première sélection : janvier 2010)*

Le programme détaillé pourra être obtenu au Secrétariat de l'Académie.

Jury : les membres de la Section d'Architecture et MM. Ph. Roberts-Jones et P. Machiels.

*Lauréat de la période précédente :*

15<sup>e</sup> période, 2006-2008 : non décerné.

### **Prix Gustave Camus** (créé en 1990 ; montant : 2750 €)

Peinture et arts apparentés.

Destiné à couronner tous les deux ans, un peintre plasticien ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, de tendance figurative ayant déjà accompli une œuvre notable. Le prix est indivisible.

Les candidatures doivent être introduites à la fin du mois qui précède l'octroi du prix. Elles seront accompagnées d'un dossier biographique et d'une documentation photographique de l'œuvre.

Indépendamment des candidatures présentées, il est loisible au jury de proposer tout artiste qui lui paraîtra le plus digne d'obtenir le prix.

*Neuvième période biennale : 1<sup>er</sup> février 2008-31 janvier 2010.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et MM. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période, 2006-2008 : M<sup>me</sup> Mariam Zaldastanishvili.

### **Prix Pierre Carsoel** (créé en 1940 ; montant : 3000 €)

Architecture.



Réservé à l'œuvre la plus réussie au point de vue artistique et technique, conçue et exécutée pendant la période par un architecte ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique.

*Seizième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2004-31 décembre 2008.*

Jury : les membres de la Section d'architecture.

*Lauréats de la période précédente :*

15<sup>e</sup> période, 1999-2003 : M. Damien Carnoy *ex aequo* avec M. Peter De Bruycker et M<sup>me</sup> Inge Debrock.

### **Prix Charles Caty**

(créé en 1953)

Peinture.

Destiné à un artiste ayant fait ses études régulièrement et avec succès, à l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

*Dix-huitième période triennale : 1<sup>er</sup> décembre 2007-30 novembre 2010.*

Jury : les membres de la section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréate de la période précédente :*

17<sup>e</sup> période, 2004-2007 : M<sup>me</sup> Sylvie Pichrist.

### **Prix Arthur De Greef**

(créé en 1989)

Musique.

Réservé aux compositeurs ressortissant de l'Union européenne ou domiciliés en Belgique et âgés de moins de 50 ans, ce prix, qui ne peut être partagé, est destiné à couronner une œuvre conçue pour piano seul, (forme et durée laissées au choix). Les œuvres présentées ne seront pas signées mais porteront une devise reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

*Dixième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : les membres de la Section de musique.

*Lauréat de la période précédente :*

9<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M. Michel Fourgon.

### **Prix Louise Dehem**

(Fonds M<sup>me</sup> Veuve Ceriez-Dehem et M. Florimond Lambin)

(créé en 1926)

Peinture et arts apparentés.

Destiné à un artiste plasticien ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, sorti depuis moins de dix ans d'une école des beaux-arts ou académie et ayant

exposé publiquement depuis, dont les œuvres – de préférence de tendance figurative – révèlent un engagement artistique.

*Quarante et unième période biennale : 1<sup>er</sup> juin 2006-31 mai 2008*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

40<sup>e</sup> période, 2006-2008 : M. Laurent Impeduglia.

## **Prix Georges De Hens**

(créé en 2002)

Architecture.

Le Prix Georges De Hens est décerné tous les trois ans à un ou plusieurs architectes ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou domiciliés en Belgique. Les œuvres proposées au jury porteront sur le logement individuel, collectif ou l'hôtellerie ; les bâtiments destinés à l'enfance dont les bâtiments scolaires de tous niveaux ; les lieux culturels ou de délasserment ; les complexes industriels ou artisanaux, les garages. Le prix couronnera les mérites de ceux qui se consacrent à l'évolution de l'architecture, à la recherche plastique et technique.

Il y aura deux sélections : lors de la première, le jury choisira cinq candidats qui devront développer leur premier projet. Pour la deuxième sélection, chaque membre du jury disposera de 10 points. En cas d'ex aequo un second tour départagera les concurrents. L'entièreté du prix ne pourra être attribuée que pour un résultat supérieur à 60 % des notations. Dans le cas contraire, le montant du prix sera réduit proportionnellement et la différence sera reportée à la période suivante.

*Troisième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2010.*

Jury : Cinq membres de la Section d'Architecture, trois issus de la Section de Sculpture ou des Sections de Peinture et Arts apparentés ou d'Histoire et de Critique.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période 2005-2007 : non décerné.

## **Prix Jean De Ligne**

(créé en 2005 ; montant : 2000 €)

Architecture.

Destiné à couronner, tous les deux ans, soit une réalisation, soit une étude théorique ou graphique (publiée ou non), contribuant à l'évolution ou à une meilleure connaissance du problème urbain, et plus spécialement du cœur de la ville. Les candidats tiendront compte de la mémoire historique et du « génie du lieu ». Le prix qui ne peut être partagé est ouvert aux ressortissants de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège.

*Deuxième période biennale : 1<sup>er</sup> décembre 2006-30 novembre 2008.*

*Troisième période biennale : 1<sup>er</sup> décembre 2007-30 novembre 2010.*

Jury : les membres de la Section d'Architecture.

*Lauréat de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période : 2005-2006 : M. Jean-Paul Verleyen.

### **Prix Emma du Cayla-Martin**

(créé en 1991 ; montant : 2000 €)

Peinture.

Destiné à encourager ou à récompenser, tous les deux ans, l'œuvre d'un peintre belge ou étranger qui n'a pas encore été couronné par l'Académie.

Le prix est indivisible, et son annonce paraîtra dans le Bulletin de la SABAM.

Indépendamment des candidatures présentées, il est loisible au jury de proposer tout artiste qui lui paraîtra le plus digne d'obtenir le prix.

*Neuvième période biennale : 1<sup>er</sup> mai 2007-30 avril 2009.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période : 2005-2007 : M. Yves Lecomte.

### **Prix Irène Fuerison**

(créé en 1933 ; montant : 2000 €)

Composition musicale.

Destiné à un musicien méritant âgé de moins de 50 ans à l'ouverture de la période, belge ou étranger résidant en Belgique depuis l'ouverture de la période, ayant produit la meilleure œuvre inédite de composition musicale, se rapportant aux genres suivants :

- Musique de chambre : composition d'au moins 12 minutes pour un groupe d'instruments solistes de 12 musiciens au plus.
- Musique d'orchestre symphonique : composition d'au moins 12 minutes pour un ensemble orchestral.
- Musique vocale : composition pour voix soliste(s) et instrument ou ensemble instrumental ou chœur avec ou sans soliste(s), avec ou sans accompagnement.
- Musique recourant à l'électronique d'au moins 12 minutes. Une bande enregistrée ou un disque compact de l'œuvre seront fournis en même temps que la partition.

Ces quatre genres seront appelés à concourir dans l'ordre mentionné ci-dessus.

Les œuvres destinées au concours ne seront pas signées mais porteront une devise reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse du concurrent.

*Trente-huitième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008 - Musique d'orchestre symphonique.*

Jury : MM. J. Leduc, J.-M. Simonis, R. Wangermée, J. Baily, P. Bartholomé, P.-B. Michel.

*Lauréat de la période précédente :*

37<sup>e</sup> période, 2005-2006 (Musique de chambre) : non décerné.

## **Prix Marcel Hastir**

(créé en 1998)

### Musique

Destiné à couronner tous les deux ans un compositeur belge ou étranger pour une œuvre d'une durée de 12 à 20 minutes et destinée au quatuor à cordes (2 violons, alto et violoncelle).

Aucune limite d'âge n'est imposée. Le prix sera décerné à la suite d'un concours. Les œuvres présentées ne seront pas signées mais porteront une devise reproduite sur un pli cacheté renfermant le curriculum vitae et l'adresse de l'auteur. Un enregistrement de l'œuvre peut être éventuellement joint à la partition.

L'œuvre primée sera interprétée lors d'une séance publique de la Classe des Beaux-Arts. L'exécution sera financée par le patrimoine de l'Académie.

*Sixième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2009.*

Jury : les membres de la Section de musique.

*Lauréat de la période précédente :*

5<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M. Renaud De Putter.

## **Prix Marcel Hastir**

(créé en 2004 ; montant : 1200 €)

### Peinture : portrait peint – portrait sculpté

Destiné à récompenser un artiste plasticien, auteur de portrait(s) réalisé(s) par le dessin, la gravure, la peinture ou la sculpture. Parmi les critères d'appréciation, il y a lieu de prendre en considération la valeur psychologique relative à la personnalité représentée et contenue dans l'œuvre.

Ce prix biennal est décerné à tous les artistes issus d'un pays membre de l'Union européenne. Les candidats au prix sont invités à produire un curriculum vitae et une documentation illustrée relative à leur parcours artistique mais le prix pourra être accordé à un artiste qui n'a pas présenté sa candidature. Le prix ne pourra pas être divisé.

*Troisième période biennale (Peinture) : 1<sup>er</sup> juin 2007-31 mai 2009.*

*Quatrième période biennale (Sculpture) : 1<sup>er</sup> juin 2009-31 mai 2011.*

Jury : Les membres de la Section de peinture et arts apparentés et de la Section de Sculpture ainsi que M<sup>me</sup> Eug. De Keyser, M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période, 2005-2007 (Sculpture) : M<sup>me</sup> Joëlle Fourneau.

## **Prix Baron Horta**

(créé en 1948)

### Architecture.

Destiné à être décerné tous les cinq ans à l'auteur d'une œuvre d'architecture achevée ou déjà étudiée en projet. Le prix est indivisible mais il pourra être décerné aux auteurs d'un œuvre faite en collaboration.

Les œuvres réalisées devront avoir été édifiées dans un des pays de l'Union européenne. Les projets devront concerner des œuvres à réaliser sur le territoire de l'UE.

Aucune condition de nationalité n'est prescrite en ce qui concerne les auteurs des œuvres admissibles au concours.

Les candidats au prix pourront attirer l'attention de la Classe sur leurs œuvres réalisées. Ils joindront à leur lettre de candidature les documents qu'ils jugeront utiles pour faire valoir leur travail (photographies, etc.).

Les architectes enverront leurs projets à M. le Secrétaire perpétuel. Ces projets seront signés. Ces envois devront être faits dans le dernier mois qui clôturera la période.

Indépendamment des candidatures présentées, la Classe pourra couronner l'œuvre qui lui paraîtra la plus digne l'obtenir le prix.

*Neuvième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2011.*

Jury : les membres de la Section d'architecture et N..

*Lauréat de la période précédente :*

8<sup>e</sup> période, 2002-2006 : M. Constantin Brodzki.

### **Prix René Janssens**

(créé en 1943)

Peinture et arts apparentés.

Destiné à un artiste plasticien ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, qui, dans son œuvre bidimensionnelle, aura excellé dans les genres du portrait ou de la peinture d'intérieur, alternativement.

Ce prix couronnera l'œuvre entier d'un artiste.

*Vingt-deuxième période triennale : 1<sup>er</sup> juin 2007-31 mai 2010 – Portrait.*

*Vingt-troisième période triennale : 1<sup>er</sup> juin 2010-31 mai 2013 – Scène d'intérieur.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

21<sup>e</sup> période, 2007-2007 – Scène d'intérieur : M<sup>me</sup> Virginie de Limbourg.

### **Prix Jacques Lavalleye-Coppens**

(créé en 1976)

Le prix est décerné tous les deux ans alternativement :

- a) à l'auteur ou aux auteurs belges ou étrangers du meilleur travail (imprimé ou manuscrit) consacré à une ou à des questions relatives à l'archéologie ou à l'histoire de l'art des anciens Pays-Bas méridionaux et des anciennes principautés ecclésiastiques de Liège et de Stavelot ;

- b) à l'auteur ou aux auteurs du meilleur travail de traitement ou de restauration d'un monument, d'une œuvre d'art, d'un objet d'art érigé ou conservé sur le territoire actuel de la Belgique.

Le prix peut être partagé.

*Seizième période quadriennale : 1<sup>er</sup> juillet 2004-30 juin 2008 – Restauration.*

*Dix-septième période quadriennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2011 – Archéologie et Histoire de l'Art.*

Jury : MM. Ph. Roberts-Jones, P. Colman, J. Balty, J. Barthélemy, N.

*Lauréat de la période précédente :*

16<sup>e</sup> période, 2004-2008 (Restauration) : M. Jean-Louis Vanden Eynde.

### **Prix Joseph-Edmond Marchal**

(créé en 1918)

Destiné à l'auteur ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, qui aura écrit le meilleur travail, imprimé ou manuscrit, sur les antiquités ou l'archéologie nationales.

Le prix ne peut être divisé.

*Dix-neuvième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2012.*

Jury : MM. J. Barthélemy, J. Bingen, J. Poucet et M<sup>me</sup> Eug. De Keyser.

*Lauréat de la période précédente :*

18<sup>e</sup> période, 2003-2007 : non décerné.

### **Prix Arthur Merghelynck**

(créé en 1995 ; montant : 2000 €)

Destiné à couronner une année sur deux un ouvrage d'Histoire de l'Art en Belgique. Décerné en alternance avec la Classe des Lettres.

*Treizième période annuelle : 1<sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2008 (Classe des Beaux-Arts).*

Jury : MM. Ph. Roberts-Jones, A. Bontridder et N.

*Lauréats de la période précédente :*

11<sup>e</sup> période, 2006 : M<sup>me</sup> Hélène Mund, M. Hans Nieuwdorp, M<sup>me</sup> Nicole Goetghebeur et M. Cyriel Stroo.

### **Prix Constant Montald**

(créé en 1944 ; montant : 1200 €)

Peinture et arts apparentés – œuvre monumentale bidimensionnelle se référant à l'être humain.

À décerner tous les trois ans à l'auteur d'un projet de peinture murale, de vitrail, de tapisserie, ou de toute autre technique destinée à l'intégrer dans l'architecture (sujet entièrement libre).

*Vingt et unième période triennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2009.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

20<sup>e</sup> période, 2004-2006 : non décerné.

### **Prix Jules Raeymaekers**

(créé en 1981)

Peinture et arts apparentés.

Destiné à récompenser, encourager ou diffuser une activité artistique se servant en ordre principal de la couleur comme moyen d'expression. Le prix est indivisible.

Les candidats pourront attirer l'attention du jury sur les œuvres réalisées et devront joindre à leur lettre de candidature les documents qu'ils jugeront utiles pour faire valoir leur travail.

Indépendamment des candidatures présentées, il est loisible au jury de proposer tout artiste qui lui paraîtra le plus digne d'obtenir le prix.

*Dixième période triennale : 1<sup>er</sup> avril 2008-31 mars 2011.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et M. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

9<sup>e</sup> période, 2005-2008 : M. Marc Angeli.

### **Prix Égide Rombaux**

(créé en 1943)

Sculpture.

À décerner à un sculpteur belge âgé de 25 à 45 ans, ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique. Pour la période triennale 2007-2010, les candidats soumettront au jury, avant le 31 mai 2008, leur curriculum vitae et une documentation photographique relative à l'ensemble de leur production. Le prix est ouvert à toutes les orientations de la sculpture contemporaine.

Sur ces données, le jury désignera un maximum de 4 candidats admis à concourir. Le sujet sera imposé. Les candidats retenus devront présenter, à la fin de la période, une maquette à l'échelle imposée.

Les concurrents qui auront présenté des projets suffisamment étudiés et qui n'auront pas obtenu le prix pourront recevoir une indemnité.

*Dix-neuvième période triennale : 19 janvier 2007-18 janvier 2010.*

*1<sup>re</sup> sélection : le 5 juin 2008.*

Jury : les membres de la Section de sculpture et M<sup>me</sup> Eug. De Keyser, MM. J. Cosse, Ph. Roberts-Jones, P. Colman et N.

*Lauréat de la période précédente :*

18<sup>e</sup> période, 2004-2007 : non décerné.

### **Prix Émile Sacré**

(créé en 1909)

Peinture et arts apparentés.

À décerner à un artiste plasticien ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou domicilié en Belgique, auteur d'une œuvre particulièrement remarquable qui aura été exécutée et exposée publiquement pendant la période. Il n'y a pas d'appel de candidature pour l'obtention de ce prix.

*Seizième période sexennale : 1<sup>er</sup> juin 2004-31 mai 2010.*

Jury : les membres de la Section de peinture et arts apparentés et MM. Ph. Roberts-Jones.

*Lauréat de la période précédente :*

15<sup>e</sup> période, 1998-2004 : non décerné.

### **Prix Victor Tourneur**

(créé en 1958)

Destiné à favoriser en alternance les études numismatiques et sigillographiques et à encourager l'art de la médaille.

Est décerné tous les cinq ans alternativement par la Classe des Lettres (numismatique et sigillographie) et par la Classe des Beaux-Arts (art de la médaille).

La médaille à exécuter comportera au droit une effigie ; le revers devra être en rapport idéologique avec la personnalité du modèle représenté ; l'auteur y fera preuve d'imagination, d'invention et de culture.

*Onzième période décennale : 1<sup>er</sup> octobre 2003-30 septembre 2013.*

Jury : les membres de la Section de sculpture.

*Lauréat de la période précédente :*

1993-2003 : M<sup>me</sup> Danièle Debay.

### **Prix Laure et Julien Vanhove-Vonnèche**

(créés en 2005 ; montant : 3000 €)

#### **Prix annuel pour une Étude dans le domaine de la restauration architecturale.**

La Fondation Laure et Julien Vanhove-Vonnèche récompensera un mémoire rédigé en français durant les années académiques 2006-2007 et 2007-2008, d'un jeune architecte ou d'un étudiant en architecture. Ce mémoire portera sur un sujet traitant de la restauration de monuments anciens, qu'il s'agisse d'un projet de restauration, d'une étude sur la théorie de la restauration, d'une étude appliquée à la technologie de la restauration ou encore de l'analyse architecturale d'un monument ou d'un ensemble de monuments anciens.

*Quatrième période annuelle : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2009.*



*Troisième période annuelle : 1<sup>er</sup> août 2007-31 juillet 2008.*

Jury : Les membres du conseil d'Administration de la Fondation.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M. Benjamin Moray.

### **Prix triennal en Restauration de monuments**

La Fondation Laure et Julien Vanhove-Vonnèche est un établissement d'utilité publique qui a pour objet d'encourager la formation et l'activités des architectes restaurateurs de monuments anciens civiles ou religieux, spécialement par la création et l'attribution d'un prix si possible annuel couronnant une restauration terminée.

Le concours s'adresse aux architectes ou groupes d'architectes belges ou étrangers. Le candidat peut présenter plusieurs dossiers au même prix. Le dossier doit concerner une restauration terminée portant sur un monument situé en Région wallonne (y compris la Communauté germanophone) ou en Région de Bruxelles-Capitale. Il peut concerner une entité cohérente à l'intérieur d'un ensemble. Des travaux se limitant à un entretien courant et périodique ne sont pas pris en compte. La restauration en cause, devra avoir été effectuée dans les dix années précédant le dépôt du dossier de candidature. Un même dossier ne peut être présenté qu'une seule fois, ni avoir été primé antérieurement.

*Quatrième période triennale : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2011.*

*Troisième période annuelle : 1<sup>er</sup> août 2007-31 juillet 2008.*

Jury : MM. J. Barthélemy, B. Jonet, M<sup>me</sup> Y. Vanden Bemden, membres de la Classe ; M. J.-M. Duvosquel, membre de la Classe des Lettres ; MM. A. Dupont, J.-L. Vander Eynde, P. Hoffsummer et A. Lemeunier, membres extérieurs.

*Lauréat de la période précédente :*

2<sup>e</sup> période, 2006-2007 : M<sup>me</sup> Isabelle GILLES.

### **Bourse annuelle d'aide à la Formation en restauration architecturale (créée en 2008)**

#### **2 bourses de 1500 €**

*Première période annuelle : 1<sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2009.*

#### Règlement :

#### OBJECTIFS

La Fondation Vanhove-Vonnèche est un établissement d'utilité publique qui a pour objet d'encourager la formation et l'activité des architectes restaurateurs de monuments anciens civils ou religieux, notamment par l'octroi de bourses de spécialisation en restauration des monuments et destinées aux architectes ou ingénieurs architectes.

#### RÈGLEMENT

#### **Conditions d'octroi :**

Les bourses sont destinées à des architectes ou ingénieurs architectes belges ou étrangers désireux de compléter leur formation par un troisième cycle dans une institution de niveau universitaire.

Le candidat présentera son dossier de candidature en cinq exemplaires. Ce dossier sera déposé au secrétariat de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique au plus tard le 30 juin de l'année clôturant la période considérée à l'adresse suivante :

Fondation Vanhove-Vonnèche  
c/o M<sup>me</sup> Béatrice Denuit<sup>1</sup>  
Académie royale de Belgique  
Palais des Académies  
1 rue Ducale  
1000 Bruxelles

**Ce dossier devra comporter :**

- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une lettre de motivation de deux pages maximum sur papier libre ;
- Le nom du centre de formation, où le candidat souhaite se perfectionner ;
- Une lettre de recommandation d'une personne de référence.

**Libération de la bourse**

La bourse est octroyée sur décision souveraine du jury de la Fondation. Elle est libérée au lendemain de la proclamation des prix faite à de la séance publique de la Classe des Beaux-Arts à l'Académie royale de Belgique, et sur présentation de la preuve d'inscription dans le centre spécialisé choisi par le lauréat.

**Jury**

Le jury se compose des membres du Conseil d'Administration de la Fondation Vanhove-Vonnèche.

**Prix Laure Verijdt**  
(Fondation Homès-Van Schoor)  
(créé en 2004)

La Fondation Homès-Van Schoor crée deux Prix quinquennaux Laure Verijdt d'un montant de 7 500 €. Le premier prix sera attribué pour la céramique de création et le second pour la céramique utilitaire, réalisées par un artiste belge ou étranger domicilié en Belgique et âgé de moins de 50 ans au début de la période.

Le candidat doit déposer un dossier circonstancié et une œuvre originale ne dépassant pas 50 cm de hauteur et présentant des qualités techniques certaines. Il n'y a pas de restrictions particulières concernant la technique et les matériaux utilisés.

Le dossier présenté doit comprendre l'information relative à la production, les projets en cours et tous les renseignements bio-bibliographiques. Le jury pourra éventuellement se rendre dans l'atelier de l'artiste. La première attribution se fera le 3 novembre 2005.

En cas de non attribution de l'un ou l'autre prix, l'octroi d'une bourse peut être envisagé.

---

<sup>1</sup> Prière de prendre rendez-vous au 02/550 22 21 ; e-mail : [arb@cfwb.be](mailto:arb@cfwb.be)

*Deuxième période quinquennale (céramique utilitaire) : 1er novembre 2005- 31 octobre 2010.*

Jury : M<sup>me</sup> Eug. De Keyser, MM. M. Smolders, Ph. Roberts-Jones, P. Machiels et le Secrétaire perpétuel.

*Lauréat de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période (céramique de création), 2005 : M<sup>me</sup> Nathalie Doyen.

### **Prix André Willequet**

(créé en 2005 ; montant : 2000 €)

Sculpture.

Destiné à un sculpteur de moins de 40 ans travaillant le bois, la pierre, la terre ou le métal.

*Deuxième période biennale : 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre 2008.*

Jury : Les membres de la Section de Sculpture, M. Ph. Roberts-Jones, M<sup>me</sup> Eug. De Keyser.

*Lauréat de la période précédente :*

1<sup>re</sup> période, 2005-2006 : M. Robin Vokaer.

## **II. SUBVENTIONS**

### **Fonds Arthur Merghelynck**

(créé en 1999 ; montant : 5000 €)

La subvention sera attribuée chaque année alternativement par la Classe des Sciences, la Classe des Lettres ou la Classe des Beaux-Arts, sous forme de Prix-crédits de recherche ou d'une contribution à la publication d'ouvrages.

La recherche ou les ouvrages doivent avoir trait à l'histoire en Belgique, en tant qu'elle relève de l'une des trois Classes. Les ouvrages à paraître dans la collection des Anciens Auteurs Belges peuvent également être pris en considération.

*Neuvième période annuelle : 1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2008.*

Jury : MM. A. Bontridder, J.-M. Duvosquel, Ph. Roberts-Jones, Ph. Godding, J. Mawhin, P. Jodogne, M<sup>me</sup> Eug. De Keyser.

*Bénéficiaire de la période précédente*

6<sup>e</sup> période, 2005 : M. Raymond Balau.

### **Fondation Jacques et Yvonne Ochs-Lefebvre**

(créée en 1989)

Objet de la Fondation et composition du Conseil d'administration et du Bureau : voir site de l'Académie.

Cinq bourses de 8 000 € seront attribuées en novembre 2022 aux auteurs d'un projet dans les domaines suivants : Peinture et Arts apparentés, Sculpture, Architecture, Musique, Histoire de

l'Art. Les candidats seront âgés de 40 ans maximum à la fin de 2022 ; ils seront Belges ou auront résidé en Belgique depuis au moins trois ans à la fin de 2022. Le dossier de candidature comprenant la présentation du projet et le curriculum vitae doit être adressé au secrétariat de l'Académie avant la fin septembre 2022. Les lauréats seront tenus de réaliser leur projet endéans les cinq ans.

*Septième période quinquennale : 1<sup>er</sup> janvier 2018-31 décembre 2022.*

*Bénéficiaires de la période précédente :*

4<sup>e</sup> période, 2003-2007 : M. Olivier Spinewine, M<sup>me</sup> Bénédicte Henderick, M. Nicolas Gilsoul, M<sup>lle</sup> Mira Gruszow, M<sup>me</sup> Catherine Vanderheyde.

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à  
M<sup>me</sup> Béatrice Denuit  
Tél : 02/550 22 21 ; Fax : 02/550 22 05 ; [beatrice.denuit@cfwb.be](mailto:beatrice.denuit@cfwb.be)**